ENTREPRENEURS
des Territoires
MAGAZINE

Fin des quotas laitiers : perspectives pour les entrepreneurs

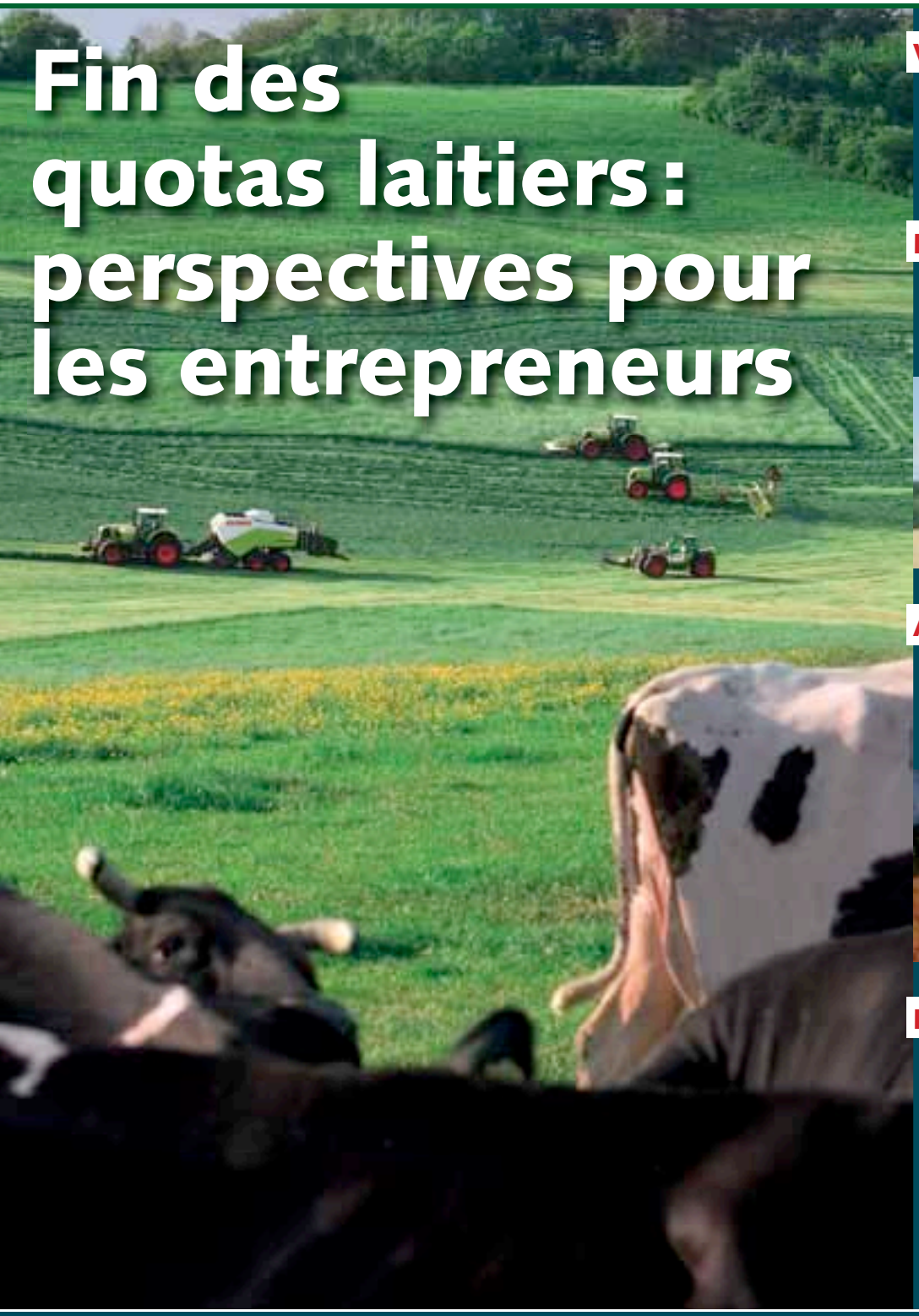

VIE SYNDICALE

- Nouvelles conditions d'emploi du GNR

PROFESSION

- Entreprise Periat en Franche-Comté

ACTUALITÉS

- Après les moissons, l'heure du bilan

DOSSIERS

- Broyage des pierres et résidus forestiers
- Semis direct

75 septembre 2013 - 11 €
LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES **AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX**

fendt.fr

FENDT

Fendt Katana 65

La rentabilité maintenant disponible sur ensileuse

PLUS D'INFOS

Katana : l'ensilage made in Fendt

Sans aucune base commune avec une autre ensileuse, le projet Katana est natif des bureaux d'étude de notre site de production de Marktoberdorf où les ingénieurs dédiés à ce projet ont travaillé en étroite collaboration avec les ingénieurs Tracteurs pour mutualiser tout notre savoir-faire et le concentrer dans cette audacieuse Katana.

Entièrement consacrée à la production de la Katana, la nouvelle usine Fendt située à Hohnemölsen va dès cette année produire une machine présentant entre autres : le diamètre de rotor le plus important du marché - un éclateur en V - un design permettant une visibilité optimale - un mode éco - un essieu arrière suspendu ou encore le terminal Variotronic des 700, 800 et 900 SCR …

Katana 65 | 653 Ch* | 480 kW

FENDT EFFICIENT TECHNOLOGY

AGCO Your Agriculture Company

FENDT est une marque déposée d' AGCO Corporation

Castrol Partenaire de Fendt

RCS 397 566 860 000 29 - POINT VIRGULE - 03 44 23 48 48

Sommaire

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication
Gérard Napias
Président de la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef
Jacques Fitamant / *redac.edt@fitamant.fr*

Rédacteurs
Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / *p-durand@e-d-t.org*
Tammouz Eñaut Helou, Erwan Charpentier, Guillaume Danton.

Guillaume Le Gonidec / *redac.edt2@fitamant.fr*
Philippe Caldier, Frédéric Ripoche.

Secrétaire de rédaction et rédactrice
Valérie Bridoux / *redac.edt@fitamant.fr*
tél : 02 98 98 01 40

Chefs de publicité
Maryannick Raphalen et Charlotte Marcadé
pub.edt@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Assistante commerciale et marketing
Sandra Thépaut / *sandra.thepaut@fitamant.fr*
tél. 02 98 98 01 40

Relations abonnés
Corinne Nay et Natacha Reboux / *abo@fitamant.fr*
tél. 02 98 98 01 40

PEFC 10-31-1614 Cette entreprise a fait certifier sa chaîne de contrôle. pefc-france.org

Mise en page : Sonia Seznec
Impression : Calligraphy-print

ISSN 1278 3927 - CPPAP N° 0613t85572
Dépôt légal : août 2013 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est la revue officielle de la Fédération nationale *Entrepreneurs des Territoires*

Entrepreneurs des Territoires

44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine est édité par les Éditions Fitamant (8 numéros par an) SARL au capital de 7623 euros, 29000 Quimper, France Registre du commerce de Quimper : B 388019820 Numéro de TVA intracommunautaire : FR 11 38 80 19 820

Éditions Fitamant

2 rue Félix Le Dantec - CS 62020
29018 Quimper Cedex
tél. 02 98 98 01 40 - fax 02 98 95 37 41

5 **Éditorial**

Vie syndicale

8 • Un médiateur MSA pour les déclarations en ligne
9 • Revenu agricole 2012
10 • Accord national interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi
11 • Nouveau Bulletin officiel des Douanes sur l'emploi du GNR
13 • La fin du Dapa
14 • Lutte contre le fomes : demande de dérogation
15 • Actualités forestières
16 • Actualités agricoles

Profession

18 • Entreprise Periat, Territoire de Belfort
22 • ETF De Talhouet, Ille-et-Vilaine

26 **Pilotage de l'entreprise**

• Quel avenir après la fin des quotas laitiers

Actualités

29 • Bilan des récoltes : retard et hétérogénéité
33 • Rencontre Axema
36 • Universités d'été de l'Aprodema

38 **Dossier**

• Gros plan sur le matériel de semis direct

Nouveautés Matériels

42 • Broyage des pierres et des résidus forestiers
46 • Les 75 ans de Carré
49 • JCB : un vrai motoriste !
50 • Le nouveau Scorpion de Claas
52 • Le renouveau des TC de New Holland
55 • Brèves

60 **Agenda**

Actimat
Le financement de votre matériel agricole
Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

CNCM - 88/90 rue Cardinet 75017 Paris - 02/11

NOS EXPERTS
EN PÔLE POSITION

SPACE 10 au 13 SEPT

NOUVEAU STAND PROMODIS

SOMMET 2-3-4 OCT

0811 90 10 12

TOUS LES SERVICES
DU RÉSEAU PROMODIS

UNE VITRE À CHANGER ?

CENTRE VITRES Promodis

UN FLEXIBLE/ CARDAN À RÉPARER ?

CARDAN / FLEXIBLE EXPRESS Promodis

LE PULVÉ À CONTRÔLER ?

CONTRÔLE PULVÉ Promodis

LA CLIM À RECHARGER ?

CENTRE CLIM Promodis

LES SERVICES DU RÉSEAU PROMODIS ACCESSIBLES AU :

N°Azur 0 811 90 10 12

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

LA PASSION DU SERVICE

Le réseau Promodis s'engage et s'adapte au quotidien pour vous apporter tout son savoir-faire et son expertise. Être le meilleur, aller plus vite est notre volonté de tous les jours pour que notre passion du service soit votre garantie de qualité et d'exigence professionnelle.

Promodis

Pro, Proche, Promodis

www.promodis.fr

La Fédération obtient un engagement significatif du Fonds de solidarité des crises agricoles

La nature peut jusqu'au dernier moment tout remettre en cause. Les intempéries se sont enchaînées sans cesse depuis des mois et des mois. Excès d'eau, quasi-canicule, froid, grêle, coups de vent ont frappé au hasard, parfois avec violence, laissant les professionnels désemparés. Pas de travaux faits, pas de facture à faire et des charges qui courent.

La Fédération nationale s'est fortement mobilisée avec les Unions régionales et les départements pour les entrepreneurs touchés. Mi-juillet, la Fédération faisait la troisième demande en six mois de délais de paiement des charges sociales voire de prises en charge pour les situations les plus graves. Le ministère annonçait le 19 août à la Fédération la mobilisation d'une enveloppe nationale pour la filière « entrepreneurs de travaux agricoles » de 2,2 millions d'euros au sein du Fonds de solidarité des crises agricoles, avec une date d'exigibilité prolongée au 31 décembre 2014. C'est un engagement significatif. Les entrepreneurs concernés s'adresseront à leur caisse MSA pour bénéficier de cette mesure d'accompagnement.

Les années difficiles sont celles qui remettent les compteurs à « zéro ». Ce sont aussi des années à se remettre en question. Le réflexe de l'assurance perte d'exploitation liée aux accidents climatiques n'est pas dans nos gènes d'entrepreneurs. La concurrence féroce sur les chantiers de battage de céréales nous prive de toute marge de manœuvre. Cet été encore, la Fédération a reçu des appels d'entrepreneurs relatant des pratiques commerciales qui relèvent de la concurrence déloyale. Ce n'est pas nouveau, mais nous devons nous prendre par la main et, ensemble, construire notre futur en envisageant de nouvelles pistes. La Fédération y travaille activement.

Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT

Publi-rédactionnel

Les mercredi 4 et jeudi 5 décembre

Votre salon revient à Laval !

© Pierre Laroche

Le Salon des ETA se tient tous les deux ans, les années impaires, à Laval (Mayenne). La prochaine édition ouvrira ses portes en décembre 2013, au Parc des expositions de Laval St-Berthevin. Une belle occasion pour les ETA de « vitaminer » leurs affaires, en rencontrant de façon privilégiée les représentants de leurs marques nationales, pour des chantiers encore plus productifs.

Pré-inscrivez-vous pour bénéficier de tarifs préférentiels, jusqu'à 85% de réduction. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.saloneta.com

Le Salon des ETA est un événement unique créé pour les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux et leur équipe (conducteurs d'engins, mécaniciens et personnel administratif) et seulement pour eux. Les 4 et 5 décembre prochains, les visiteurs pourront y voir, sur 15 000 m², toutes les marques des produits et services qu'ils utilisent au quotidien dans l'exercice de leur métier. Ils pourront aussi prendre en main certains matériels sur un espace de 9 000 m². Au total, plus de 200 marques seront présentes.

Afin que les entrepreneurs se retrouvent vraiment « chez eux » à Laval, seuls les fournisseurs des ETA peuvent exposer sur le salon. Les marques présentes ne mettent en avant que des produits spécifiques à cette profession : matériel, services pièces détachées, SAV…

Frédéric Bondoux, commissaire général du Salon des ETA ajoute : « *Pour que le Salon des ETA reste un lieu de rencontres et d'échanges utiles pour tous, il est primordial que nous puissions garantir un visitorat qualitatif, 100 % ETA. C'est pourquoi nous invitons nos visiteurs à jouer le jeu, en nous rendant visite avec l'ensemble de leur équipe, et surtout pas avec leurs clients agriculteurs.* »

Case IH est de retour

L'occasion pour le constructeur, de mettre en lumière sa gamme de tracteurs « grande puissance », à attelage robuste et efficacité accrue ainsi que sa gamme de récolte avec ses moissonneuses-batteuses « AxialFlow » et ses presses à balles rondes et à haute densité.

Solutions « productions végétales » au Salon des ETA

Jouffray-Drillaud développera deux thématiques Eco-Performance® : la conservation des fourrages et l'usage des adjuvants extemporanés. Aujourd'hui, l'ETA est un acteur majeur de la récolte des fourrages en France. Le recours à un conservateur, qui permet d'en sécuriser la qualité nutritionnelle, peut représenter un réel avantage concurrentiel en rassurant l'éleveur quant à la qualité ultime de la prestation jusqu'à l'auge. Jouffray-Drillaud présentera ses deux nouveaux applicateurs de conservateurs de fourrage : Apply-Dry et sa pompe AgriDose. Également sous les feux de la rampe, la gamme d'adjuvants extemporanés signés JD qui permettent d'optimiser la quantité de produits appliquée, en réduisant les déperditions et ce, même à bas volume, pour une efficacité du traitement accrue.

Rencontrer les entrepreneurs est précieux pour Amazone-Krone

« *Le salon des ETA est un lieu d'échanges constructifs, où nos équipes, chauffeurs et responsables d'ETA, prennent le temps de s'entretenir sur des problématiques techniques très spécifiques. Ces discussions, en face à face avec les utilisateurs de nos produits, nous aident à les faire évoluer pour se rapprocher toujours plus des besoins des ETA. Cette année, côté travail du sol et semis, nous mettrons l'accent sur la capacité de nos matériels à travailler quelles que soient les conditions pédo-climatiques. Chez Krone, pour la fenaison, le discours sera à l'amélioration des rendements horaires.* »

Jean Pelikan, P-DG Amazone SA et Gérant de Krone Fenaison Récolte Sarl.

Clôturez votre visite par un moment de convivialité
Soirée des ETA, mercredi 4 décembre 2013 à 19h30, sur le site du Parc des expositions
Menu prestige, 42 euros HT tout compris, spectacle (illusionniste, humoriste, magicien…)

Salon des ETA.
Vitaminez vos affaires !

Le Salon des ETA est l'unique salon d'affaires exclusivement dédié aux entrepreneurs de travaux agricoles et leur équipe.
Sur 30 000 m², les dirigeants des 200 marques exposantes vous présenteront leurs produits et matériels.
De quoi faire le tour de tous vos besoins et vitaminer vos affaires.

www.saloneta.com

Liliane et compagnie

Salon des ETA
Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers

profield events

Mercredi 4 et jeudi 5 décembre 2013 au Parc des Expositions de Laval (53).

MSA : avez-vous pensé à faire appel au médiateur ?

Dans son premier rapport annuel, Jean-François Chadelat, médiateur de la MSA depuis janvier 2013, met l'accent sur les conséquences parfois fâcheuses de la réalisation en ligne de déclarations.

Les employeurs qui déclarent leurs salariés dans les délais, mais oublient de cocher la case « travailleur occasionnel » (TO) de la Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) par voie électronique peuvent se retrouver en fâcheuse situation. Ils s'aperçoivent généralement de cet oubli à la réception de l'appel des cotisations salariales du trimestre correspondant à l'embauche et ne peuvent, dès lors, demander qu'à cette date, soit hors délai, le bénéfice de l'exonération des charges TO/DE.

Certaines Commissions de recours amiable (CRA), du fait d'une position stricte de l'autorité de tutelle, rejettent leurs demandes au motif qu'elles auraient dû être adressées, selon la réglementation en vigueur, au plus tard le dernier jour ouvrable précédant l'embauche (transmission par lettre recommandée avec A/R) ou dans les instants qui précèdent l'embauche (transmission par télécopie ou voie électronique).

La case TO sur l'imprimé Tesa

Autre situation, l'employeur oublie au moment de la déclaration de ses salariés de cocher la case TO sur les imprimés de Titre emploi simplifié agricole. Il n'a donc pas pu bénéficier de l'exonération des charges pour l'emploi de ces travailleurs occasionnels.

L'employeur a demandé par la suite l'application du dispositif TO pour l'embauche de ces salariés, dans la mesure où cet oubli est exceptionnel. À l'appui de sa demande, il indique avoir opté pour la déclaration d'embauche et des salaires par internet, ce qui a entraîné des changements dans ses habitudes, à l'origine de son erreur. Par ailleurs, il est à jour de ses cotisations sur les salaires, qu'il règle toujours dans les délais. Enfin, cet oubli le met dans une situation financière difficile du fait du supplément de cotisations à régler.

La CRA a cependant rejeté sa demande au motif qu'elle aurait dû être adressée au plus tard le dernier jour ouvrable précédant l'embauche (articles L 320 et L. 320-3 du code du travail) et qu'il n'avait pas coché la case TO pour ses salariés. Le médiateur a considéré qu'il y avait une disproportion manifeste entre le caractère véniel de l'erreur commise et la sévérité d'une sanction qui pénalise fortement la trésorerie de l'exploitation. Surtout, l'intéressé n'a pas failli à son obligation de déclarer ses salariés avant la date de leur embauche, préservant ainsi leurs droits. Il s'agit dès lors d'une simple erreur matérielle.

La CRA a donc accepté, après un nouvel examen, d'accorder, en l'espèce, le bénéfice de l'exonération des charges patronales.

© Bimsa

Vous pouvez saisir le médiateur de la MSA, M. Jean-François Chadelat, à votre convenance, par courrier postal ou par internet.

Simplification administrative en vue

Les obligations comptables seront allégées pour les TPE dès janvier 2014. Les seuils déclenchant l'intervention d'un commissaire aux comptes pour les SAS sont alignés sur ceux des SARL. Les entreprises de moins de dix salariés n'auront plus à établir l'annexe aux comptes annuels. Elles pourront également décider, sur option, de ne plus publier leurs comptes. Les entreprises de moins de 50 salariés pourront établir des bilans et des comptes de résultat simplifiés.

L'obligation de dépôt des actes de création des sociétés commerciales auprès des services fiscaux sera supprimée en 2014. Les frais d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés vont être réduits de moitié. Le surcoût d'un accès au KBis numérique sera supprimé.

DSN électronique en 2014

De nombreuses mesures sociales ont été adoptées dans le cadre de la loi dite de simplification du droit du 22 mars 2012. Parmi elles, la Déclaration sociale nominative (DSN). Mis en œuvre expérimentalement depuis le 1er semestre 2013, le périmètre des déclarations remplacées, comme celui des entreprises concernées, s'étendra progressivement jusqu'à 2016. Mi-2014, la DSN sera mise en œuvre pour le régime agricole via le site msa.fr. Elle repose sur la transmission mensuelle par électronique des données individuelles et nominatives des salariés à l'issue de la paie et le signalement des événements.

Revenu agricole 2012 : une année marquée par les céréales

La flambée du prix des céréales incite à l'investissement vers les productions végétales et limite la solvabilité des productions animales, deux points sensibles pour le secteur des services de travaux agricoles. En revanche, elle est un argument pour faciliter la répercussion de la hausse du prix du carburant.

La Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, réunie le 3 juillet 2013, a examiné la situation du revenu des exploitations agricoles mais aussi des travaux agricoles en 2012. Dans le compte prévisionnel de la branche agriculture en 2012, les activités principales de travaux agricoles représentent 3 649,9 millions d'euros, soit l'équivalent de la valeur de la production d'oléoprotéagineux ou de volailles. Entre 2011 et 2012, le volume des travaux serait stable mais en valeur, la hausse serait de 2 %.

Les consommations intermédiaires

Reparties à la hausse, les consommations intermédiaires de la branche agriculture croissent encore de 4,1 % en valeur en 2012. Les hausses des dépenses consacrées aux postes énergie et lubrifiants et aliments pour animaux achetés hors branche agricole, représentent respectivement 27 % et 30 % de l'alourdissement global des charges.

Les dépenses en aliments pour animaux achetés en dehors de la branche agricole augmentent de 7,1 % en 2012. La charge en produits de protection des cultures s'accroît de 5,5 %, après une légère hausse en 2011. Les prix des différents produits sont proches de ceux de l'année précédente. Les quantités consommées en fongicides sont stables. Les volumes d'insecticides employés sont en augmentation de 2 %, en raison de pressions parasitaires assez fortes. Les conditions météorologiques ont provoqué un recours accru aux herbicides (+ 5 % en volume par rapport à 2011). Enfin, l'usage d'autres produits, parmi lesquels les traitements des semences, est en hausse.

La consommation d'engrais et amendements diminue légèrement en valeur, après une forte hausse en 2011. Les prix progressent de 14,5 %, une hausse sensible qui est comparable à celle de 2011 (+ 17 %). À l'inverse, les volumes utilisés sont en baisse de 14,5 %.

Énergie + 60 % en trois ans

La facture « énergie et lubrifiants » est celle qui s'alourdit le plus. En trois ans, les dépenses s'envolent de + 60 %. La principale raison de l'augmentation sensible des prix en 2012 est la substitution du gazole non routier au fioul domestique comme carburant pour les tracteurs et autres véhicules agricoles depuis novembre 2011. Ce GNR est davantage taxé que le fioul domestique. Ainsi, sur ce poste carburant, qui contribue pour près de moitié à la facture en énergie et lubrifiants, la progression de prix est de 19 %.

Année record en céréales

Les bons résultats de la production agricole 2012 découlent des grandes cultures avec la flambée des prix des céréales et des oléoprotéagineux (une hausse respective de 26 % et 8,6 % en valeur). Mais le prix des céréales a pesé sur les régions d'élevage herbivore (Limousin, Auvergne). Les régions viticoles ont accusé différemment l'impact des mauvaises récoltes. En lait, la baisse des volumes et des prix avec la hausse du coût de l'alimentation a tiré vers le bas les résultats. En viande, la situation des élevages bovins et ovins est restée difficile.

Le premier semestre 2013 ne ressemble pas du tout à 2012. Cette année remettra-t-elle les compteurs à « zéro » ? Beaucoup le pensent.

Consommations intermédiaires évolution 2012/2011

	Volume	Prix	Valeur
Ensemble des consommations intermédiaires (100 %)	-1	5,2	4,1
hors aliments intraconsommés (84,9 %)	-1,3	5,4	4,1
Dont :			
énergie et lubrifiants (9,9 %)	0,5	13	13,6
engrais et amendements (10,2 %)	-14,5	14,5	-2,1
produits de protection des cultures (6,7 %)	5	0,5	5,5
aliments industriels pour animaux (19,4 %)	1	6	7,1

Les pourcentages indiqués entre parenthèses correspondent à la part de chaque produit dans la valeur de l'ensemble des consommations intermédiaires en 2012. Source : Commission des comptes de l'agriculture de la Nation.

Sécurisation de l'emploi : du dialogue social à la loi

Après un accord national en début d'année, issu de négociations interprofessionnelles du champ industrie, commerce et services, ce sont les parlementaires qui ont traduit, dans la loi, la sécurisation de l'emploi pour tous les secteurs.

Le dispositif de « flexisécurité » à la française est bâti en 27 articles dans la loi du 14 juin 2013 qui a repris, ou complété, les éléments préalablement négociés de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier dernier. Nous choisissons ici d'en détailler certains aspects susceptibles de concerner les entreprises de travaux agricoles et forestiers.

Couverture « santé »

Premier article, premier principe, la flexisécurité généralise la couverture complémentaire collective « santé » de l'accord ANI. Un calendrier d'ouverture de négociation pour les branches a été fixé au 1er juin 2013, puis à défaut, pour des accords d'entreprise au 1er juillet 2014. En tout état de cause, l'employeur devra faire bénéficier ses salariés d'une couverture minimale santé au 1er janvier 2016.

Bénéficiant d'un accord spécifique national et d'accords locaux, la branche production agricole sera néanmoins amenée à renégocier certains points. La loi prévoit l'amélioration de la portabilité des couvertures « santé » (à compter du 1er juin 2014) et « prévoyance » (à compter du 1er juin 2015) à 12 mois maximum. Pour les salariés demandeurs d'emploi, l'extension s'appliquera pendant une durée égale à la période d'indemnité chômage et dans la limite du dernier contrat de travail.

Maintien dans l'emploi

Les entreprises qui connaissent de graves difficultés conjoncturelles peuvent, par un accord majoritaire de maintien dans l'emploi, éviter les licenciements contre une baisse de rémunération (au-delà de 120 % du Smic), de la durée du travail ou encore une modification des modalités d'organisation du travail. Le refus individuel est considéré comme un licenciement pour motif économique. Ces derniers mois, les premiers accords ont été négociés et signés dans des PME.

Limiter les contentieux du travail

Au moment de la phase de conciliation, il est possible, à l'initiative d'une des parties ou sur proposition du bureau de conciliation des prud'hommes, de mettre fin au litige portant sur la contestation d'un licenciement. Dans ce cas, l'employeur devra verser une indemnité forfaitaire selon un barème, en plus des indemnités légales ou conventionnelles de licenciement. Le procès-verbal constatant l'accord vaut renonciation des parties à toutes réclamations et indemnités.

La loi raccourcit à deux ans, au lieu de cinq, le délai permettant toute action portant sur l'exécution ou la rupture du contrat de travail. Les actions en paiement ou en répétition du salaire sont, quant à elles, ramenées à un délai de trois ans.

Taxation des contrats courts

L'accord porte sur une majoration de la cotisation patronale d'assurance chômage de 7 % pour les contrats d'une durée inférieure à un mois, 5,5 % pour les contrats d'une durée comprise entre 1 et 3 mois et 4,5 % pour les contrats d'une durée inférieure à 3 mois. Sont concernés les contrats conclus notamment pour accroissement temporaire d'activité et dans certains secteurs recourant au contrat d'usage. En revanche, sont épargnés les contrats conclus pour remplacement, de même que les contrats saisonniers.

Les nouvelles dispositions améliorent les droits d'indemnisation des salariés, notamment les plus précaires qui alternent les petites périodes d'emploi et de courtes périodes d'indemnisation. Les chômeurs qui retrouvent un emploi puis reviennent au chômage, conservent les droits à indemnisation non consommés lors de la première période de chômage et peuvent les cumuler avec ceux nouvellement acquis.

Durée minimale pour les temps partiels

Pour les salariés à temps partiel, la durée minimale du contrat est de 24 heures par semaine ou son équivalent mensuel. Cependant, une durée de travail inférieure pourra être fixée à la demande du salarié, soit pour lui permettre de faire face à des contraintes personnelles, soit pour cumuler plusieurs activités afin d'atteindre une durée globale d'activité correspondant à un temps plein ou au moins égale à la durée de 24 heures hebdomadaires.

Erwan Charpentier

Nouvelles conditions d'emploi du GNR dans les tracteurs

Après 6 mois d'attente, le nouveau Bulletin officiel des Douanes (BOD) est paru le 17 juillet 2013. Il explicite les conditions d'emploi du Gazole non routier (GNR) dans les tracteurs agricoles et forestiers.

L'application dans les entreprises de ces nouvelles règles nécessite de prendre le temps de lire le BOD et de faire le point sur les activités de son entreprise. La circulaire d'application de l'arrêté « fiscal » GNR du 10 novembre 2011 n'étant pas adaptée aux activités des entreprises de travaux agricoles et forestiers et suite à des contrôles des Douanes, la Fédération nationale avait entamé des discussions avec la Direction générale des Douanes à l'automne 2012. Le nouveau BOD reprend globalement une définition ouverte des activités et travaux agricoles et forestiers (excluant les tracto-bennes sur le TP) et abroge l'ancienne circulaire du 15 novembre 2011, sans effet rétroactif. Des entreprises ont été redressées sur l'année 2012 alors que le nouveau bulletin était en cours de rédaction. La Fédération a dénoncé ces redressements.

Gazole « blanc » ou GNR

Tout véhicule immatriculé et pouvant donc circuler sur la voie publique, ne peut prétendre à un taux réduit de TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, anciennement TIPP) pour son moteur de propulsion, et doit donc utiliser du gazole à taux plein, sauf dérogation. Deux conditions cumulatives s'appliquent pour employer du GNR dans un tracteur. Le tracteur doit être de type agricole ou forestier (avec mention du type sur le certificat d'immatriculation) et ce tracteur doit être destiné à l'emploi dans une exploitation agricole ou forestière, pour des travaux agricoles ou forestiers.

Sont entendus comme travaux agricoles ou forestiers, les travaux et services principaux et accessoires entrant dans le cycle biologique de la production végétale ou animale, constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, y compris les travaux d'amélioration foncière et de desserte (pour l'agriculture ou la forêt). Mais également les travaux et services principaux et accessoires liés à l'environnement, à la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages.

L'importance de l'activité

Pour connaître le carburant à utiliser dans un tracteur agricole ou forestier, il faut se référer à l'activité réalisée et non aux travaux à proprement parler. Dès lors qu'une activité entre dans un cycle biologique végétal ou animal, ou alors si elle est accessoire à ce cycle biologique, le tracteur agricole ou forestier peut utiliser du GNR (à titre d'exemple : l'épandage d'engrais, les moissons, l'entretien du sol). Il en est de même pour les activités principales et accessoires liées à l'environnement, à la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages telles que l'entretien des espaces verts, des bords des routes, l'élagage de végétation, le fauchage d'accotement, l'entretien des fossés (à condition que le surplus soit composé de terre et de végétation et non de gravats), la réhabilitation d'une friche industrielle.

Le nouveau Bulletin officiel des Douanes reprend globalement une définition ouverte des activités et travaux agricoles et forestiers (excluant les tracto-bennes sur le TP) et abroge l'ancienne circulaire du 15 novembre 2011.

La question du transport

L'utilisation du GNR est autorisée pour les transports de matières agricoles ou forestières issues d'exploitations agricoles et à destination de lieux de stockage (ou inversement), à condition que ce transport s'effectue directement entre le lieu de l'activité agricole et un silo (par exemple dans la continuité de l'activité de récolte). Le transport de matières agricoles ou forestières entre différents lieux de stockage, sans passage par un lieu d'exploitation agricole ou forestière, ne peut être considéré comme lié à un travail agricole, car en dehors de la continuité de l'activité de récolte. Dans ce cas, l'utilisation de GNR ne peut être autorisée. Ce cas correspond à du transport de marchandises sur la voie publique. Le transport de cailloux pour la viabilisation d'un chemin d'exploitation agricole ou forestier est généralement un contrat de transport,

Rapport d'étape contesté du Comité pour la Fiscalité Écologique (CFE)

Remis mi-juillet, le rapport d'étape des travaux du CFE du 1er semestre 2013 est complété des cinq avis et d'une proposition de réforme pluriannuelle de la fiscalité énergétique 2014-2020. La montée en régime de la fiscalité écologique dans notre pays est souhaitée par tous, si elle s'effectue sans alourdissement de la pression fiscale totale, indique le rapporteur. Mais, les membres du CFE considèrent que leur travail serait facilité s'ils avaient une vision plus claire de l'évolution d'ensemble des prélèvements obligatoires (en masse et en structure) visée par le gouvernement. Cette question se cristallise notamment sur les liens entre fiscalité écologique et financement du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Les experts du comité recommandent donc « la mise à l'étude de l'introduction progressive d'une assiette carbone » dès 2014, avec une montée en régime progressive et la réduction de l'écart de fiscalité essence-gazole.

donc l'utilisation du GNR est exclue. Le transport de boue de station d'épuration reste en suspens. Si la boue est considérée comme un déchet, dans ce cas le tracteur doit rouler avec du gazole blanc. Si c'est une matière fertilisante, il peut rouler avec du GNR. Dans tous les cas, il est important que le contrat de prestation stipule « transport et épandage de matière fertilisante » et que l'activité ne soit pas exclusivement de l'évacuation de boue pour entreposage en bout de champ.

Le réservoir du tracteur devrait, en permanence, contenir le bon carburant (par rapport aux travaux).

Les activités hors emploi du GNR

Le GNR ne peut pas être utilisé dans des tracteurs employés à des fins de travaux publics (balayage de route, arrosage de chantier, stabilisation de sol…), de transports de marchandises de silo à silo, et d'ensembles tracto-bennes pour l'approvisionnement de chantier, de travaux de déneigement pour le compte de propriétaires privés.

Emploi du GNR dans les véhicules désimmatriculés

Par ailleurs, les tracteurs non immatriculés, ou désimmatriculés, peuvent utiliser du GNR quelles que soient l'activité et les travaux réalisés, mais ne peuvent circuler sur la route. Une procédure de désimmatriculation est définie à l'article R322-6 du code de la route. La désimmatriculation ne se présume pas et ne se résume pas au dévissage de la plaque d'immatriculation. Pour désimmatriculer un véhicule, le propriétaire doit adresser au préfet le certificat d'immatriculation, accompagné d'une déclaration l'informant de son retrait de la circulation.

Un contrat pour travailler au GNR pour le compte d'une collectivité territoriale

Les collectivités territoriales peuvent utiliser du GNR dans leurs tracteurs agricoles et forestiers pour des usages agricoles ou non. Les entrepreneurs de travaux agricoles ou forestiers qui réalisent des travaux pour le compte d'une collectivité sont également autorisés à utiliser du GNR, à condition qu'ils fournissent la preuve d'un contrat avec ladite collectivité. De ce fait, toute activité (déneigement, fauchage d'accotement, piste etc.) réalisée pour le compte d'une collectivité, avec un contrat stipulant la nature des travaux, peut être réalisée avec du GNR. La Constitution donne une liste exhaustive des collectivités : les communes, les départements (et les Dom), les régions et régions d'outre-mer, les collectivités à statut particulier, les collectivités d'outre-mer. Par extension, les Établissement publics de coopération intercommunale (EPCI), sont des « regroupements » de collectivités territoriales et comprennent : les Syndicats intercommunaux à vocation unique (Sivu), les Syndicats intercommunaux à vocation multiple (Sivom), des communautés urbaines, d'agglomération et de communes et enfin, les Pays.

Pas simple, estimeront beaucoup de professionnels. C'est vrai, par rapport à la règle de 1970 qui énonçait que le tracteur agricole « brûlait du rouge » quelle que soit l'activité. Sans oublier la déclaration annuelle pour bénéficier du remboursement de TIC de 5 centimes sur les travaux agricoles. De plus, le réservoir du tracteur devrait, en permanence, contenir le bon carburant (par rapport aux travaux). Si le gain fiscal de ce resserrement des conditions d'emploi du GNR est inconnu, la complexité de gestion dans les entreprises représente un nouveau coût.

Hausse de la TIC sur le GNR annoncée pour réduire le déficit de l'État ?

Le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique, réuni le 17 juillet 2013, a décidé de revoir à la baisse « le soutien au prix du gazole non routier » et de réduire le soutien aux biocarburants. Quelques semaines plutôt, le ministre du Budget déclarait pourtant que : « Le grand soir fiscal n'existe pas. » Il confirmait 6 milliards de recettes supplémentaires dans le budget 2014.

Octobre 2013 : la fin de 21 ans de règne du Dapa

Créé en 1992, l'agrément Distributeurs et Applicateurs de Produits Antiparasitaires disparaîtra en octobre 2013 avec la mise en place définitive du nouvel agrément d'application des produits phytosanitaire en prestation de services et la fin de la période de transition.

Cette réforme découle de la directive « pesticides », des lois Grenelle et de leur décret d'application. Le dispositif Dapa s'appliquait aux entreprises de distribution et d'application de produits antiparasitaires. À présent, c'est l'ensemble de la filière qui entre dans le champ d'application de l'agrément : les distributeurs (aux professionnels et aux particuliers), les applicateurs (zones agricoles et non agricoles) et le conseil.

Équivalence des Dapa

Le 31 décembre 2011 a marqué la fin de délivrance des certificats Dapa. Ces derniers, s'ils sont en cours de validité, restent valables dans le cadre du nouvel agrément. Ils équivalent, de plein droit et sans aucune démarche, à un certificat individuel « travaux et services » dans la catégorie décideur ou opérateur, selon la fonction occupée dans l'entreprise. Toutefois, sous l'ancien agrément, une entreprise devait détenir un Dapa pour 10 personnes. À présent, l'ensemble des personnes réalisant des travaux de prestation de pulvérisation (ou de semis avec microgranulés) doivent détenir un certificat individuel « travaux et service ». Le renouvellement du Dapa se fera avec les nouvelles dispositions des certificats individuels, ainsi qu'une demande de renouvellement de 3 mois avant la fin de validité. Contrairement à certaines idées reçues, la possession d'un Dapa ne dispense pas l'entreprise de la démarche de certification.

L'agrément version 2013

Cet agrément se décompose de trois points. Une responsabilité civile professionnelle, une certification des individus (certificat individuel, ou Dapa valide) et enfin, une certification d'entreprise. Ce dispositif est entré progressivement en vigueur et s'appliquera en totalité en octobre 2013. Chaque entreprise souhaitant entrer dans la démarche de certification en vue du maintien de son agrément pour l'activité d'application de produits phytosanitaires en prestation de services devait, avant le 1er octobre 2012, choisir un organisme certificateur parmi une liste officielle du ministère de l'Agriculture, contractualiser avec celui-ci et envoyer la copie de ce contrat à la Draaf. L'organisme certificateur a pour mission d'auditer l'entreprise avant le 1er octobre 2013. Au cours de cet audit, l'organisme vérifie la mise en place et l'application de deux référentiels au sein de l'entreprise.

La certification phytosanitaire est un travail de longue haleine, qui doit se maintenir dans le temps.

Un audit tous les 18 mois

Le premier cycle de certification a une durée de validité de 3 ans avec un audit de suivi au bout de 18 mois. La durée est portée à 6 ans pour les cycles suivants, avec des audits de suivi tous les deux ans. Il est important de veiller à continuer l'ensemble des enregistrements et mettre à jour les documents pour faciliter la réussite des audits de suivi.

Accompagnement des entreprises

EDT a accompagné les entreprises de travaux dans la démarche de certification. Un autodiagnostic en ligne a été créé avec le concours de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, et des partenaires de l'application en zone non agricole et de l'hygiène publique. Actuellement, le site www.certificationphytosanitaire.fr est en cours d'évaluation. À un mois de la date ultime, les entreprises sont en plein effort pour obtenir leur agrément. Un travail de longue haleine qui doit se maintenir dans le temps avec pour l'objectif, l'audit de suivi ! S'ajoutent des difficultés identifiées au cours de la période transitoire, à résoudre une par une. La certification phyto de toute l'application en prestation de service, c'est au-delà de la seule entreprise de travaux, remettre en cause des pratiques établies avec le temps. Un recadrage est devenu indispensable.

Guillaume Danton ■

La Fédération demande une dérogation pour continuer la lutte contre le fomes

Une note de service est récemment venue abroger l'autorisation de traitement préventif contre le fomes à l'aide d'urée et de bore. Un nouveau produit phytopharmaceutique, le Rotstop, est dorénavant homologué. Son application nécessite un agrément d'entreprise. Les entrepreneurs doivent faire face à cette nouvelle obligation et de nombreuses questions restent en suspens.

Les abatteuses doivent être équipées spécialement pour l'application de produits phytosanitaires.

Auparavant, à la demande de leurs clients, les entreprises de travaux forestiers en exploitation traitaient préventivement contre le fomes (*Heterobasidion annosum*) les souches des arbres fraîchement abattus, avec de l'urée ou du DOT (disodium octaborate tétrahydrate) associé à un colorant (circulaire du 6 avril 1999, abrogée par la note de service du 24 avril 2013). Pour cela, les abatteuses doivent être équipées spécialement (gestion par un logiciel, cuve, buse ou guide percé...) pour un coût minimum de 5 000 euros HT. Les bûcherons utilisent un pulvérisateur à dos. Ce traitement représente un volume à disperser de 80 à 120 l/jour.

La note de service du 24 avril 2013, d'application immédiate, abrogeant la circulaire du 6 avril 1999, est parue sans aucune concertation avec les professionnels concernés par le traitement contre le fomes. La FNEDT a eu connaissance de cette circulaire dans le cadre de sa veille législative et réglementaire.

Nouvelle homologation

La récente homologation d'un produit phytopharmaceutique, le Rotstop, impose à des entreprises totalement extérieures aux problématiques de l'application phytopharmaceutique, de nouvelles obligations, identiques à celles imposées aux entreprises spécialisées. Les conséquences sont nombreuses : les entreprises d'exploitation forestière, dont l'activité de traitement est actuellement limitée, doivent immédiatement se conformer à ces obligations. En attendant, les entreprises sont bloquées et ne peuvent répondre aux nouveaux marchés de l'Office national des forêts. Enfin, l'homologation freine les recommandations de traitement lors de conseils de gestion forestière.

Pour les entrepreneurs, de nombreuses questions restent en suspens :

- Comment répondre aux demandes actuelles de traitement de clients visant à protéger la santé de leurs forêts ? Que répondre à l'Office national des forêts qui exige un traitement contre le fomes ?
- L'urée et le DOT sont-ils interdits en forêt ? Par quels textes ? Que faire des stocks d'urée, de DOT et de colorant s'ils sont interdits ?
- Qu'apporte l'agrément d'entreprise alors que l'entrepreneur n'a ni le choix du produit (monopole), ni des doses à appliquer, ni de la technique à mettre en œuvre ?
- Comment répondre aux obligations de la certification d'entreprise, dès lors que le traitement contre le fomes (via une abatteuse ou un opérateur) n'a pas été prévu dans la réglementation et qu'il est totalement absent des référentiels de certification ?
- Comment honorer un marché passé avant la parution de la note de service et demandant le traitement fomes ?
- Les fonds de formation (Vivéa et Fafsea) n'ont pas provisionné d'enveloppe financière liée à cette nouvelle réglementation pour les entrepreneurs de travaux forestiers en exploitation. D'autres fonds sont-ils disponibles ? Comment accompagner nos entreprises ?
- Quel est le surcoût de ce nouveau traitement pour nos entreprises (application du produit et agrément d'entreprise) ? Quels impacts financiers sur la compétitivité de la filière ?
- Quels taux de TVA appliquer lors de prestations manuelles et mécanisées ?

Pour continuer de protéger les massifs résineux du fomes, notre Fédération demande une dérogation pour pouvoir appliquer le produit Rotstop.

Actualités forestières

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES
Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

Contrôle du décret hygiène et sécurité

La date de fin de la campagne nationale sur les risques forestiers et sylvicoles, prévue initialement le 30 juin 2013, est reportée jusqu'au 28 février 2014. Les préoccupations des contrôleurs semblent liées aux difficultés rencontrées par les régions pour identifier les chantiers, ainsi que les questions de saisonnalité des coupes des arbres. Au plan national, s'ajoute également la nécessité d'avoir un nombre important de contrôles permettant de tirer des enseignements sur les dispositifs réglementaires visés par cette campagne. Après 3 ans d'ancienneté, un point d'étape sur l'application de ce décret est prévu pour la fin d'année.

Travaux du pôle approvisionnement du FCBA

La commission professionnelle Approvisionnement du FCBA, à laquelle participe la Fédération, s'est tenue le 26 juin dernier. Cette réunion permet de recueillir l'avis des professionnels de la filière en matière de mobilisation des bois, d'exploitation forestière, de transport et logistique. Les points abordés ont été : la productivité et le coût de revient des machines et des chantiers forestiers ; le projet Exploit'MC ; la mécanisation des opérations de récolte de biomasse ; le projet Mobiliser plus : réflexions nationales et projet pilote en Auvergne. Concernant les trois idées de projets présentées en atelier, les professionnels présents ont souhaité privilégier (par ordre décroissant) : la compétitivité du transport et potentialités du multimodal, accompagner les entreprises de la mobilisation de bois dans la mise en place de tableaux de bord personnalisés, la traçabilité des bois dans la chaîne d'approvisionnement.

Rapport Attali sur la filière forêt-bois

Le rapport des ingénieurs généraux des ministères de l'Écologie (MEDDE), de l'Agriculture (MAAF) et du Redressement productif (MRP), intitulé « Vers une filière intégrée de la forêt et du bois » évoque notamment les points suivants : renforcer les entreprises de travaux forestiers en aidant à la mécanisation de la récolte feuillue, en favorisant la contractualisation avec les ETF dont l'arrêt de la facturation par les donneurs d'ordre, en maintenant les subventions au matériel à 30 %, en évaluant avec la direction de la législation fiscale la TVA sur l'essence des outils manuels. D'autres recommandations portent sur l'évaluation de l'adéquation entre la formation et besoins des ETF et le maintien du DEFI Travaux. La Fédération avait préalablement abordé le contexte des entrepreneurs de travaux forestiers et présenté ses propositions d'amélioration de la compétitivité de la filière forêt-bois.

Propositions des rencontres régionales sur l'avenir de la filière bois

Suite aux réunions régionales et aux nombreux ateliers thématiques, et après élimination des doublons, plus de 200 propositions ont été classées en neuf catégories : Répondre aux attentes des consommateurs / Innovation / Financement / Emploi et attractivité des métiers / Compétitivité / Relations commerciales / Stratégies collectives / Valorisation complète / Autres. Nous ne connaissons pas, à ce jour, les propositions qui seront retenues dans le cadre de la loi d'avenir.

Bois énergie et projet européen WETNet

WETNet (Wood Energy Training Network) est un projet qui permet d'élaborer et de tester un nouveau programme de formation européen pour la production de bois énergie. Il vise également à créer un réseau de formateurs qui, à l'avenir, seront en mesure de dispenser la formation à travers l'Europe. Il a débuté en octobre 2011 et dure 2 ans. Le projet s'articule autour des tâches suivantes : Définir une liste de compétences clés nécessaires à la production de bois énergie (compétences de base) / Développer un programme de formation bois énergie couvrant l'ensemble des compétences clés ci-dessus / Tester le programme de formation en dispensant la formation avec des formateurs bois énergie répartis à travers l'Europe. Ces formateurs bois énergie seront qualifiés et certifiés pour dispenser la formation à l'avenir et ils deviendront membres du réseau WETNet. Le programme de formation sera finalisé d'ici la fin de l'été 2013. Plus d'informations sur le site www.eduforest.eu

Vidéos sur les entrepreneurs de travaux forestiers et leurs activités

Retrouvez les quatre vidéos (durée de 3 minutes chacune) présentant les activités des entrepreneurs de travaux forestiers sur le site internet de la Fédération. Elles ont été réalisées en Pays de la Loire et entièrement financées par l'Interprofession nationale France Bois Forêt : les entrepreneurs de travaux forestiers, les travaux d'exploitation forestière, les travaux de sylviculture-reboisement, FNEDT et son réseau. Ces vidéos sont également présentes sur YouTube.

Actualités agricoles

Entrepreneurs des Territoires
Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

Le marché européen de l'agroéquipement en 2013

Pour 2013, les industriels de l'agroéquipement comptent sur la demande française et allemande. Les marchés allemand et français représenteront 44 % des ventes en 2013 contre 42 % en 2012, selon la Cema.

Dossier ammoniac agricole

La Fédération et les 76 entrepreneurs ont été déboutés de leur demande de réparation de la rupture brutale de relations contractuelles établies de longues dates. Deux coopératives parties l'ont été également. Dans le jugement signifié début août, le Tribunal de commerce de Bordeaux reconnaît l'existence de relations établies, mais estime que les entrepreneurs se sont reconvertis avec le référé des coopératives prolongeant l'activité de distribution et ont substitué de l'engrais liquide et solide au gazeux. Le Bureau de la FNEDT a décidé de faire appel du jugement avec les 76 entrepreneurs engagés dans cette action depuis 2,5 ans.

Création du CDI intérimaire

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 a confié à la branche du travail temporaire la mission de négocier, dans les six mois suivant la signature de l'ANI, la création d'un CDI pour les intérimaires. C'est fait, avec l'accord du 10 juillet 2013 qui crée un contrat librement choisi entre une agence d'emploi et le candidat et qui garantit au salarié l'égalité de traitement avec la rémunération du salarié de l'entreprise utilisatrice, ainsi qu'une rémunération minimale mensuelle prise en charge par l'agence d'emploi couvrant également les périodes d'intermission. À défaut d'accord avant le 11 juillet, les entreprises de travail temporaire auraient à payer les cotisations chômage supplémentaires sur les contrats courts, conformément à l'accord du 11 janvier sur la sécurisation de l'emploi. L'objectif est de proposer un « CDI intérimaire » à 20 000 personnes.

Action sociale et culturelle

Les organisations professionnelles de la production agricole ont conclu les négociations pour la mise en place d'un accord instituant un Comité d'action sociale et culturelle au niveau national. L'accord du 4 décembre 2012 ouvrait sur la création d'un dispositif original national interentreprises mutualisé. Une association paritaire a été créée à cet effet (ASCPA). En parallèle, l'externalisation à prestataires extérieurs est actée dans le fonctionnement de la nouvelle structure. La cotisation employeur est estimée à 0,04 % de la masse salariale, collectée via la MSA par la ligne AFNCA. La mise en œuvre de l'accord est effective le trimestre civil suivant la date de publication de l'arrêté d'extension (JO du 18 juin 2013).

Statut agricole en évolution

Le ministre de l'Agriculture a annoncé début juin, devant le Congrès des Jeunes agriculteurs, un renforcement du « contrôle des structures » pour permettre un meilleur accès au foncier. Les activités de transformation, de commercialisation et d'agrotourisme seraient prises en compte comme critères permettant l'installation des jeunes (activité minimum d'installation) et plus seulement la surface à leur disposition (surface minimum d'installation). Le ministre a également annoncé la régionalisation de la politique d'installation avec des comités régionaux installation/transmission copilotés par l'État et les régions.

Nouvelle Pac : un bon compromis mais une perte en budget

L'accord représente un bon compromis entre les très nombreuses exigences et contraintes auxquelles doit faire face l'agriculture européenne estime Michel Dantin, un des rapporteurs du Parlement européen. Il rappelle les nombreuses exigences et contraintes, dont celle du maintien d'une activité économique en zone rurale et souligne les avancées. Il regrette que l'agriculture et le développement rural n'aient pas trouvé de défenseurs motivés au Conseil européen en février dernier. Ainsi aurait été évitée à ce secteur la perte de 50 milliards de budget pour la prochaine période budgétaire (2014-2020) par rapport à la période actuelle, soit l'équivalent d'une année budgétaire. La France perdra ainsi 1 milliard par an sur le premier pilier, alors qu'elle ne retrouvera qu'un milliard pour les sept ans de la programmation du deuxième pilier.

Désindustrialisation agroalimentaire en Bretagne

Réagissant à l'absence de reprise du groupe Gad, spécialisé dans l'abattage de porcs, le président du Conseil régional de Bretagne déclare qu'il *« ne peut se résigner à cette lente désindustrialisation de la Bretagne* ». En cause, la perte de compétitivité. La production de porcs en France a baissé de 2,5 % en 2012, elle reculera en 2013 (prévision à - 3 %) et encore en 2014 selon Guillaume Roué, président de l'interprofession Inaporc alors que l'activité des outils d'abattage devrait progresser de 1 à 1,5 % par an pour faire face à l'élévation des charges.

L'écotaxe poids lourd fait du bruit

« L'écotaxe est une attaque de plus contre le monde rural. Toutes les activités économiques qui ont trait au monde agricole, sauf le lait, (les citernes seront exemptées) *seront taxées. »* Début août, plusieurs centaines de manifestants se sont attaqués à un portique écotaxe sur la nationale 12 au niveau de Guiclan dans le Finistère. Agriculteurs et salariés de l'agroalimentaire entendaient protester contre l'écotaxe destructrice d'emplois. Marc Le Fur, député des Côtes-d'Armor a déclaré comprendre « *la détermination des paysans, des ouvriers et des chefs d'entreprises qui contestent l'écotaxe. C'est un impôt de trop pour la Bretagne qui arrive au pire moment, alors que notre agriculture et notre agroalimentaire connaissent une période extrêmement difficile*. » Au 1er octobre, la taxe sera prélevée (en fonction de la taille et du trajet) sur le poids lourd enregistré. 800 000 camions doivent être enregistrés d'ici là. La crainte d'un engorgement est palpable, même si Ecomouv', la société qui va assurer la collecte de l'écotaxe, tente de rassurer. Et le ministère de déclarer qu'il n'y aura pas de prime aux retardataires.

Les pesticides dans les eaux douces

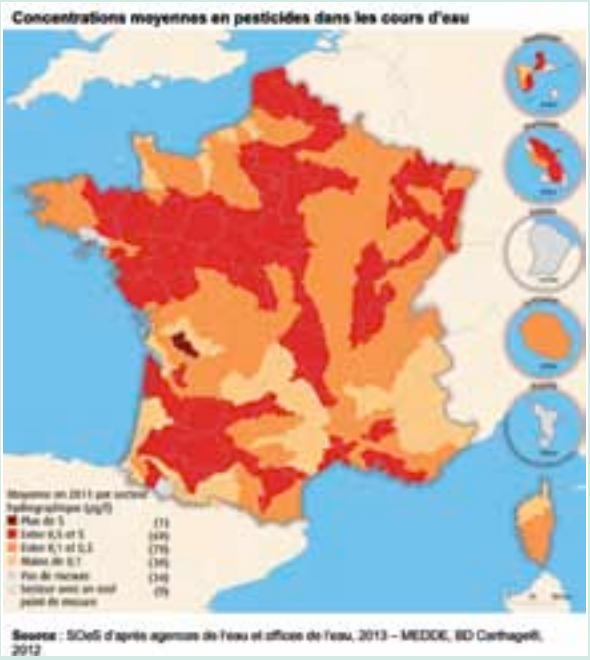

En 2011, la présence de pesticides dans les cours d'eau en France est généralisée, avec plus de 90 % des points de mesure touchés, selon les résultats de *Chiffres & statistiques n° 436* (juillet 2013) publié par le ministère du Développement durable. La protection à long terme des ressources en eau est une condition du développement durable. Le Parlement européen et le Conseil ont adopté en 2000 la directive-cadre sur l'eau (DCE) qui instaure une obligation de résultat : le bon état de toutes les eaux en 2015, sauf report de délais ou définition d'objectifs moindres dûment justifiés. La contamination des cours d'eau est quasi généralisée, essentiellement par des herbicides en métropole et des insecticides en outre-mer. Les secteurs aux teneurs les plus fortes correspondent aux zones de grande culture céréalière, maraîchère ou viticole : Nord de la France, Bassin parisien, Sud-Ouest, amont du Rhône, Martinique. Au-delà du seuil de 5 µg/l, l'eau est réglementairement impropre à la fabrication d'eau potable et au-delà du seuil de 0,5 µg/l, elle est impropre à la consommation humaine.

Durcissement en vue de la réglementation sur l'épandage

Dans son avis relatif à l'évaluation environnementale du programme d'actions national nitrates, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) du ministère de l'Écologie recommande de créer un dispositif de contrôle pour les zones d'élevage des règles relatives aux périodes d'interdiction d'épandage et aux capacités de stockage des effluents, et pour les zones de grandes cultures, l'obligation de couverture des sols par des cultures intermédiaires piège à nitrates (Cipan). Le Conseil suggère de lier le respect des mesures du programme national nitrates au versement des aides agricoles communautaires. Le Conseil estime toutefois que le calendrier qui définit les périodes minimales d'interdiction d'épandage de fertilisants agricoles constitue un progrès, mais à condition d'encadrer les possibilités de dérogation départementales. La crainte de nouvelles restrictions des périodes d'épandage mobilise actuellement les professionnels dans plusieurs régions.

Disparition de Maryse Horton, secrétaire du Syndicat des entrepreneurs de l'Yonne

La Fédération a appris avec tristesse le décès des suites d'un cancer de Maryse Horton le 11 août dernier à l'âge de 54 ans à Escamps dans l'Yonne. Mariée, mère de famille, assistante dans l'entreprise de travaux, elle était aussi secrétaire du Syndicat des entrepreneurs de l'Yonne depuis 25 ans. Philippe Largeau représentait la Fédération nationale à ses obsèques ainsi que tous les amis et collègues entrepreneurs de travaux avec le président Christophe Lhorphelin. Le magazine se joint à la Fédération pour adresser ses sincères condoléances et son soutien à son époux Sylvain, à Cécile, à Pauline et à Stéphane.

Polyvalence et spécialisation pour l'entreprise Periat

Aux portes de l'Alsace, l'entreprise Periat s'est progressivement spécialisée dans le battage et l'ensilage, tout en développant d'autres créneaux pour satisfaire à la demande locale. Rencontre avec Éric Periat et son salarié Romain Parrot.

© Periat

Éric Periat, à droite, avec ses enfants Guillaume et Amélie, ainsi que Romain Parrot, son salarié, à gauche.

C'est un paysage de carte postale qui vous accueille quand vous arrivez sur la commune d'Angeot, dans le Territoire de Belfort, avec le ballon d'Alsace et les montagnes du parc naturel des ballons des Vosges à l'horizon. C'est ici qu'Éric Periat a démarré comme ouvrier chez son oncle, qui était exploitant d'une ferme de 90 ha et également entrepreneur avec, comme matériel, deux batteuses de marque New Holland (une 8080 et une TC 56) et une ensileuse 2205 également de la même marque. « *Nous sommes dans une région industrialisée à 25 km de la Suisse et à 70 km de l'Allemagne* », rappelle Éric Periat au début de notre entretien. Si son père, d'origine suisse, était ouvrier à Sochaux, l'exploitation agricole du grand-père et de son oncle dans le village lui permet de se frotter au monde agricole dès son plus jeune âge. C'est en juillet 2000 qu'Éric Periat devient entrepreneur en reprenant le matériel de son oncle et sa clientèle de battage, pour ensuite développer l'ensilage. « *L'ensilage est un travail technique spécifique des entrepreneurs de travaux agricoles et il constitue une bonne porte d'entrée auprès d'une nouvelle clientèle* », estime le jeune entrepreneur, dont le parc de matériel compte à ce jour quatre ensileuses et trois moissonneuses-batteuses (lire encadré).

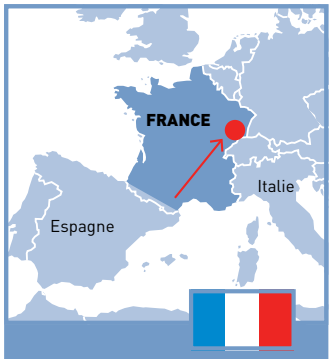

Situé à Angeot, à 15 km au nord-est de Belfort, le dernier village avant l'Alsace, Éric Periat possède également une exploitation de 35 ha (dont 15 ha de maïs, 6 ha de blé et le reste en foin). Il a créé son entreprise de travaux agricoles en juillet 2000, après avoir travaillé comme ouvrier agricole chez son oncle, qui habite la même commune. Il emploie actuellement un salarié et son rayon d'action est de 50 km

Pas que de la récolte

Les travaux de récolte constituent aujourd'hui une grosse partie de son activité, et ils représenteront en 2013 environ 700 ha de céréales contre 600 en 2000, 450 ha de maïs grain (contre 200 en 2000), 700 ha d'ensilage de maïs et 250 ha d'ensilage d'herbe. Mais l'entreprise Periat réalise également des semis de maïs, avec des surfaces qui devraient atteindre 250-300 ha en 2013, contre 150-200 ha les années précédentes. L'achat, au printemps 2012, d'un semoir Monosem double rétractable, faisant moins de trois mètres une fois replié, a permis notamment le développement de cette activité. « *Il faut répondre vite et bien, et à un prix abordable, aux demandes des clients qui sont de plus en plus exigeants* », martèle Éric Periat tout au long de notre entretien. La philosophie de l'en-

Le parc de matériels

- Trois moissonneuses batteuses New Holland, dont une CX 6090 neuve achetée l'été 2013, une CSX 7080 achetée en 2008 et une TC 56, la plus ancienne (1997) en provenance de son oncle
- Quatre ensileuses, dont une Claas Jaguar 890 achetée d'occasion au printemps 2013, une Claas Jaguar 870 achetée en 2006, et deux New Holland 2205 dont une achetée en 2001
- Un semoir Monosem NG+4 acheté au printemps 2012
- Un pulvérisateur Berthoud Racer 25 de 21 m
- Un tracteur Same Silver 160
- Un tracteur Fiat F130
- Trois tracteurs Lamborghini (874-90, 684, R-410)
- Un tracteur Case IH 734
- Une bineuse Monosem 6 rangs repliable
- Un semoir pneumatique Roger
- Une remorque porte caisson Lamotte
- Une benne alu de 25 t
- Un épandeur à fumier Miro Heywang SH 140
- Un chariot téléscopique et un godet malaxeur à béton

trepreneur est de ne pas dépasser un rayon d'action de 50 km pour une plus grande réactivité. « *Les clients nous demandent d'intervenir toujours plus vite* », ajoute Éric Periat.

Coopération

Afin de gagner en disponibilité, ce dernier travaille en partenariat étroit avec un entrepreneur de Rouffach en Alsace où la récolte démarre plus tôt que dans le Territoire de Belfort. « *Nous sommes équipés des mêmes marques de machines et avons la même façon de travailler* », ajoute notre interlocuteur, qui avait instauré cette coopération en 1997 lorsqu'il travaillait chez son oncle. En battage du maïs grain, culture plus développée en Alsace que dans le Territoire de Belfort, Éric Periat s'occupe des plus petits clients, ayant des machines plus petites que son collègue alsacien. « *Je préfère acheter des machines milieu de gamme qui correspondent mieux à mes besoins et qui sont moins onéreuses que des machines haut de gamme* », explique Éric Periat qui a acheté cette année deux nouvelles machines pour mieux répondre à ses clients (une moissonneuse-batteuse New Holland CX 6090 et une ensileuse Claas Jaguar 890).

Une partie du matériel avec, au milieu, l'ensileuse Jaguar 890 achetée en 2013, à côté de la New Holland TC 56 qui date du début de l'entreprise.

Diversifier

Aidé d'un salarié depuis un an (lire encadré), Éric Periat a progressivement développé toute une gamme d'activités variées au-delà des travaux de récolte et de semis : épandage de fumier (une centaine d'heures au printemps et à l'automne), déneigement avec trois tracteurs équipés au service de communes et d'usines, terrassement et travaux publics… L'organisation reste le maître mot de l'entreprise, Éric Periat visitant lui-même ses clients à la fin de chaque chantier. « *Pour l'ensilage, je fais un programme prévisionnel jusqu'à trois semaines à l'avance* », ajoute notre interlocuteur qui estime que c'est le bouche à oreille qui permet de développer la clientèle.

Père de deux jeunes enfants et en ménage avec Céline, comptable dans une

Semoir Monosem acheté au printemps 2012.

Romain Parrot : « un travail intéressant »

Romain Parrot, 25 ans, est arrivé en juin 2012 comme ouvrier chez Éric Periat après avoir fait une formation agricole par apprentissage : BEPA et Bac Pro CGEA (Conduite et gestion de l'exploitation agricole) au lycée agricole de Vesoul, puis une Certification de Spécialisation lait au lycée agricole de Châteaufarine à Besançon. Originaire d'un village voisin d'Angeot, il a vite appris la conduite des machines agricoles avec l'aide de son patron. Quel est le bilan au bout d'un an ? « Le plus dur est de se faire accepter des clients qui ne vous connaissent pas et de les satisfaire », affirme le jeune salarié qui trouve le métier d'entrepreneur intéressant et varié, avec un plus chez Éric Periat : la modification et l'adaptation permanente des machines pour les améliorer et mieux répondre à la demande des clients.

Romain Parrot : « Un travail diversifié rendu intéressant du fait des modifications que nous pouvons réaliser nous-mêmes sur les machines. »

entreprise, Éric Periat entend pour l'heure « sécuriser son système » et « travailler avec du matériel qui ne tombe pas en panne ». Esprit ouvert « s'intéressant à tout », notre interlocuteur apprécie les contacts extérieurs pour avancer dans son travail et sa réflexion, comme ceux que lui permet par exemple le Getarf, le Groupement des entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers de Franche-Comté auquel il adhère. « *Mon oncle était déjà membre de cette organisation* », rappelle Éric Periat qui estime que les préoccupations d'actualité des entrepreneurs sont notamment une meilleure connaissance de cette profession très concurrencée sur le terrain. Les investissements en cours pour 2013 portent sur la construction d'un nouveau hangar de 1 100 m² pour stocker le matériel et sur un transbordeur venant rendre plus efficaces les chantiers de battage.

Philippe Caldier

Sur quatre ensileuses, deux sont de marque Claas, dont la Jaguar 890 (à droite) et la Jaguar 870, à gauche de la photo.

La New Holland CX 5090, une machine prêtée en attendant la CX 6090.

L'épandage de fumier, une activité propre au printemps et à l'automne.

Les clients se composent d'exploitations de plus en plus grandes.

En tant que salarié agricole,
AGRICA est pour moi bien plus
qu'un assureur.
Retrouvez
votre conseiller
AGRICA
au Sommet de l'Élevage
de Clermont-Ferrand
Hall 1 - Allée E -
Stand 145
du 02 au 04/10
Pour assurer
ma protection
AGRICA est plus que
complémentaire
RETRAITE - PRÉVOYANCE - SANTÉ - ÉPARGNE
Groupe AGRICA
www.groupagrica.com

Entreprise De Talhouet : lumière sur la forêt !

L'entreprise de travaux forestiers de Loïc De Talhouet est basée en Ille-et-Vilaine. Elle est l'une des rares, dans ce secteur géographique, à être spécialisée en sylviculture pour la plantation et l'entretien des peuplements, mais son rayon d'action est bien plus large.

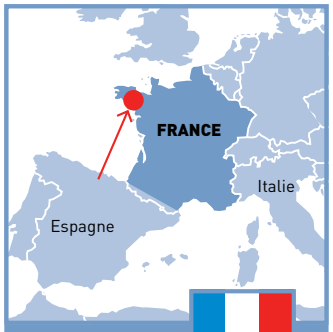

L'entreprise de travaux sylvicoles de Loïc De Talhouet est située à Amanlis au sud-est de Rennes. Elle intervient principalement en Bretagne, Pays de la Loire et Normandie.

Près du bureau de Loïc De Talhouet gît une selle. Aurait-il recours au cheval pour certaines prestations ? Si l'entrepreneur cultive une passion pour l'équidé, c'est le quad qu'il a retenu pour ses travaux. Très maniable et pratique sur tous terrains, son matériel a été choisi en fonction de cet engin. Plantation, dépressage ou balivage, Loïc réalise des prestations de sylviculture nécessaires à la bonne évolution de la forêt. Installé près de Rennes, il sillonne les parcelles forestières du Grand Ouest. Face aux évolutions économiques, qui ont régi ses interventions en forêt, il a élargi son champ d'action avec la pose de clôtures et la mise en place de haies bocagères. Celles-ci font l'objet d'un programme régional, Breizh Bocage, dont Loïc est l'un des maillons, pour le maintien ou la réalisation de nombreuses haies sur le territoire breton.

Loïc De Talhouet, 43 ans, entrepreneur de travaux forestiers est spécialisé en sylviculture-reboisement.

De garde forestier à entrepreneur

« *Je voulais travailler en forêt sans savoir vraiment ce que je voulais faire au départ et je suis passé par un BTA forestier* », confie Loïc De Talhouet. En 1995, diplôme en poche, il effectue un stage d'une année auprès d'un expert forestier puis décide de se mettre à son compte comme garde forestier. « *J'effectuais de la surveillance forestière à temps partagé entre plusieurs propriétés ; je faisais des états des lieux, en repérant notamment les bois à couper*, explique-t-il. *Dans le même temps je réalisais des travaux de sylviculture qui ne me permettaient pas de vivre. Aussi, très vite, ai-je décidé d'être clairement reconnu comme entrepreneur de travaux forestiers en créant mon entreprise.* » L'entrepreneur continue son activité sous un jour nouveau et réalise des prestations dans plusieurs régions, principalement la Normandie, les Pays de la Loire et l'Ile-de-France. « *Je suis beaucoup intervenu autour de Paris, dont la ceinture verte s'étale sur près de 70 km* », précise-t-il.

Éclaircir la forêt

Les activités de l'entreprise tournent autour de l'entretien et la bonne évolution des peuplements forestiers, généralement en vue de leur exploitation. « *La forêt est un jeu de lumière et une partie de mes travaux consiste à en faire entrer suffisamment pour les arbres, comme le dépressage où je retire des bois*

Rendre à la forêt la luminosité dont elle a besoin par le dépressage fait partie des spécialités de Loïc De Talhouet.

À dos de quad

Le quad (marque Can-Am) est utilisé dans de nombreuses prestations, comme ici pour un débardage de petites grumes, après un dépressage ou une première éclaircie. Sur la remorque (à 4 roues), les outils sont fixés avec un système d'attache trois points, comme ici l'enfonce pieu destiné à la pose de clôture. La plupart des outils de l'entreprise sont ainsi utilisés avec le quad, tel le cover crop ou le semoir à herbe. D'après Loïc, le quad est l'engin idéal pour se déplacer en forêt dans des espaces difficiles d'accès, fragiles et aux sols parfois humides, où le tracteur serait inadéquat, tant par sa taille que pour le tassement du sol.

non commercialisables, qui empêchent les autres de grandir normalement », explique Loïc. Ces travaux sont réalisés à la tronçonneuse, de même que les tailles de formation. *« Là, je retire les fourches des arbres d'avenir pour qu'ils grandissent le plus droit possible »*, ajoute-t-il. Plusieurs opérations de marquage sont réalisées (balivage, martelage). Ce peut être le cas sur des bois dont l'âge se situe entre 25 et 40 ans, pour qu'ils soient enlevés au profit des arbres plus productifs. Ce type d'abattage est alors effectué par une autre entreprise, spécialisée cette fois en exploitation. Loïc intervient également dans les parcs privés, constitués de zones boisées et de grands espaces verts. *« Je suis là pour rajeunir les parcs, en faisant de la replantation ici et là, et de l'éclaircie »*, précise-t-il.

Des activités sylvicoles en perte de vitesse

Les prestations vouées à la forêt perdurent jusque vers 2009 sans souci. *« À partir de là, ces activités ont commencé a diminué »*, avoue Loïc de Talhouet. Car sa clientèle est surtout constituée de propriétaires privés, dont la majeure partie a hérité de forêts représentant parfois une contrainte financière. À titre d'exemple, le nombre de plantations - l'une des spécialités de l'entreprise – a fortement baissé. *« J'ai planté près de 6 000 plants cette année, surtout des résineux, douglas, pin, sitka, alors que j'ai pu faire jusqu'à 15 000 plants*, précise l'entrepreneur. *La forêt est en panne. Nous ne sommes plus dans des périodes où elle fonctionnait avec des subventions. Il y a bien le DEFI Travaux mais les plafonds limitent l'engagement des propriétaires. Pourtant il y a de nombreux entretiens à réaliser en forêt et bon nombre de parcelles sont sous-exploitées en France »*. Pour retrouver du souffle, l'entrepreneur a dû se diversifier. C'est le cas avec la pose de clôtures. *« Pour une part, il s'agit des mêmes clients ; je pose surtout des clôtures agricoles et forestières »*, précise-t-il.

Le souffle de Breizh Bocage

Si le siège de l'entreprise se situe en Bretagne, Loïc y est finalement assez peu intervenu, au moins les premières années de son activité. *« La sylviculture est moins dynamique en Bretagne que dans mes régions initiales d'intervention, car*

Matériel de l'entreprise

- Quad (Can-Am)
- Broyeur autoporté (Carroy), voir photo
- Matériels adaptés au quad :
- Herse, cover crop, enfonce pieu, broyeur, remorque de débardage tractée
- Tarrière de plantation manuelle
- 7 tronçonneuses
- 5 débroussailleuses
- 8 sécateurs manuels et électriques
- 1 taille-haie électrique
- 1 souffleur
- 2 cannes d'élagage
- Pioche forestière et divers matériels de plantation
- Véhicules : fourgon tôlé de 3,5 t, remorque de 1,5 t, plateau de 3,5 t, voiture de société

Passage du tondeur broyeur sur près de 8 000 m² dans un parc privé.

Haie plantée sur 700 m dans le cadre de Breizh Bocage, le long d'un champ et d'une voie piétonne sur la commune de Gévézé (35). Après une plantation l'entrepreneur réalise le suivi de la haie pendant une période d'un à deux ans.

on y trouve tout simplement moins de forêts ; mais à partir de 2006, le CRPF breton m'a contacté pour divers travaux et j'ai mis ainsi un pied dans la région », explique-t-il. Un pied salvateur, puisqu'un an plus tard, démarrait le programme Breizh Bocage pour la plantation de haies, sur lequel l'entrepreneur se positionne dans sa logique de diversification. *« L'objectif est la refonte du bocage, en particulier pour préserver la qualité de l'eau, c'est pourquoi nous avons réalisé un nombre important de haies près de cours d'eau »*, précise Loïc. Le programme fonctionne sous appels d'offres menés par les collectivités pour plusieurs situations : plantation de haies complètes ou regarnissage, voire création de petits bosquets d'un demi-hectare maximum. *« Je plante tout type d'essences, charme, merisier, chêne, puis je pose une protection du plant et j'entretiens la haie pendant un an, voire deux, ce qui me donne une vision intéressante de mon activité »*, explique-t-il. Les abords de ces haies - elles peuvent monter jusqu'à 8, 10 m de haut - sont entretenus à la débroussailleuse, la faucille et la tronçonneuse pour maintenir le plant en lumière. Mais l'entreprise intervient également hors de ce programme. *« J'en ai réalisé 6 km pour une propriété privée »*, précise notamment Loïc.

Mise en place d'une clôture pour un site équin sur la commune de Pancé (35). L'entreprise réalise également des clôtures agricoles et forestières.

Voir l'avenir en vert

Démarré en 2007, prévu pour se terminer en 2013, Breizh Bocage pourrait être renouvelé (voir encadré). C'est bien ce que souhaiterait l'entrepreneur, qui a pu embaucher un salarié. En 2013, la petite entreprise a planté environ un tiers des haies d'Ille-et-Vilaine. Dans ce département, elles représenteraient près de 300 km/an. *« Nous sommes cinq à six intervenants sur la plantation, dont des paysagistes, qui eux aussi ont dû rechercher de nouveaux marchés, mais chacun a trouvé sa place et je suis bien implanté dans le système*, fait remarquer Loïc. *Mon objectif n'est pas non plus d'être partout, car il faut pouvoir assurer les chantiers et je souhaite aussi être présent en forêt. »* Le bois énergie pourrait-il faire partie de projets futurs ? *« On est aux balbutiements de la plaquette, tout est à inventer, à coordonner pour que la matière première soit valorisée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui »*, estime l'entrepreneur. L'avenir peut-il se voir en vert ? *« Le contexte économique pèse sur nos entreprises*, avoue-t-il. *Quand j'ai démarré les prestations de sylviculture, j'avais une vision à près d'un an, aujourd'hui pas plus de trois mois ; c'est assez tendu, mais je veux être positif sur l'avenir de la forêt*, conclut-il. *Je pense que les propriétaires vont être plus demandeurs. L'environnement est porteur. Aujourd'hui, on replante des haies, alors qu'hier, on les enlevait. »*

Frédéric Ripoche

À visiter

www.travaux-forestiers.com

Breizh Bocage en lien avec les terres agricoles

« Les agriculteurs sont les premiers concernés, ils choisissent l'emplacement de leurs haies et redessinent leurs parcelles avec un technicien », explique Loïc De Talhouet. *« Une plantation dans le cadre de Breizh Bocage doit avoir une interface avec du parcellaire agricole, le demandeur peut donc être aussi un particulier »*, souligne Erwan Nicolas, chargé du programme à la Draaf Bretagne*. La plantation ne lui coûte rien, payée par les collectivités, le plus souvent des communautés de communes et des syndicats de bassins versants. Depuis son démarrage à fin 2012, la Draaf a recensé près de 3 500 km de haies plantées sur 80 % du territoire breton. Une nouvelle évaluation est en cours, ainsi qu'un nouveau programme pour 2014. « Il y a déjà des pistes techniques, mais sa mise en œuvre dépendra d'abord des fonds européens et donc du futur budget Pac, ensuite de la déclinaison en mesures, de l'élaboration technique finale et du vote des fonds nationaux »*, explique Erwan Nicolas. *La nature des financements dépendra aussi de la réforme des collectivités. De son côté Loïc avait démarré dans le Morbihan, puis les Côtes-d'Armor et enfin l'Ille-et-Vilaine. « Cela a été un ballon d'oxygène pour l'entreprise »*, assure-t-il.

(*) Dossier suivi par le Service régional de l'Eau, des Territoires, de l'Environnement et de la Forêt (Sretes)

Décès de Jean-Michel Lemétayer : un grand leader agricole proche des entrepreneurs

La disparition brutale du responsable professionnel de haut niveau laisse un vide considérable. Le départ soudain de l'homme nous a beaucoup touchés. Jean-Michel est décédé le 31 juillet 2013 à l'âge de 62 ans, d'une crise cardiaque, lors d'une balade à vélo avec un de ses fils, à quelques kilomètres de sa ferme laitière de Vignoc en Ille-et-Vilaine.

Déjà président de la FNPL depuis 1995, il avait véritablement pris une dimension et une exposition nationale en prenant la tête de la FNSEA, en 2001, pour 10 ans. De 2007 à 2009 il a présidé le Copa, lobby européen des agriculteurs à Bruxelles. En juin 2009, il devient président de Sopexa, l'agence de promotion des entreprises de l'industrie alimentaire française à l'étranger. Il était également membre du Conseil économique et social ainsi que président et cofondateur d'Agrocampus Ouest.

Mais pour les entrepreneurs, son action restera associée à la formidable aventure du Space, dont il était très fier. Homme de passions et d'engagements, on le voyait aussi à l'aise avec l'agriculteur du coin qu'avec les présidents ou ministres qu'il savait faire venir à Rennes.

Il était intervenu au Congrès national Entrepreneurs des Territoires de St-Brieuc en 2011, où il avait témoigné de son attachement au métier des ETA, relatant comment son père, dit « père Émile », avait commencé sa petite entreprise de battage, avec sa moissonneuse, en plus de sa ferme !

Il venait de créer Solaal, association de soutien aux associations caritatives spécialisées dans l'aide alimentaire aux plus démunis. Il aura vécu intensément et beaucoup donné à la grande famille des paysans. Il a contribué à développer des liens de confiance et de travail entre toutes les organisations professionnelles agricoles d'employeurs de main-d'œuvre.

Nous saluons tout particulièrement son très fidèle compagnon de route Paul Kerdraon et présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.

Jacques Fitamant

Jean-Michel Lemétayer lors de son intervention au Congrès national EDT à St-Brieuc en 2011, avec Gérard Napias, président FNEDT, à gauche.

L'après quotas laitiers, les perspectives pour les entrepreneurs de travaux

Au cours des trois dernières années, l'arrêt de la production laitière s'est affirmé dans de nombreuses régions. En écho aux prix bas et à la perspective de sortie des quotas, les exploitations redéfinissent leur activité. Que peuvent prévoir, dans ce contexte, les prestataires de services ?

L'horizon 2015 est tout sauf dégagé pour les producteurs de lait et leurs partenaires. La perspective de sortie du système des quotas est d'autant anxiogène que les entrepreneurs ne savent pas s'il faudra renouveler l'ensileuse ou miser sur un arrêt de la production laitière dans leur secteur géographique. « *D'autant que, quand un client arrête l'élevage au profit des cultures, il n'intègre pas forcément l'ETA dans sa réflexion*, remarque un entrepreneur de l'Ouest. *Il est donc délicat d'anticiper* ». État des lieux et perspectives dans l'Hexagone, alors que cette dynamique d'arrêt s'est déjà engagée de façon prononcée.

L'élevage laitier : un habitué du recours aux prestataires

Attachés au foncier, les quotas laitiers apparus en 1984 ont limité la concentration géographique de la production laitière dans les zones avantagées. Un frein à la restructuration des exploitations, mais aussi probablement au développement de l'activité pour des entrepreneurs qui assurent davantage de prestations en élevages laitiers que dans les exploitations de grandes cultures. En 2005, 86 % des élevages laitiers avaient ainsi recours aux prestataires de services, contre 60 % pour la moyenne des exploitations. Les exploitations laitières affichent un poste « prestations » 1,5 fois plus élevé en valeur (cependant loin derrière les producteurs de betteraves et pommes de terre, avec 8 800 euros en moyenne). Bernard Chevalier, responsable de la division Documentation de l'Insee, qui analysait en 2007 ces données, notait toutefois que les entreprises de

Les exploitations laitières font largement appel aux services extérieurs : pour des services aux cultures tels que les récoltes, épandages, ou encore pour l'alimentation. Elles ont aussi massivement recours au conseil extérieur.

Trente ans de quotas laitiers, et après ?

Lors de leur mise en place en 1984, les quotas laitiers visaient à maîtriser l'offre dans un contexte de concurrence accrue avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, alors même que le coût du stockage des produits laitiers (dont beurre et poudre) devenait trop important. Fidèle à ses traditions, la France avait alors fait le choix - contrairement à d'autres pays comme le Danemark ou le Royaume-Uni - d'une gestion administrative, maintenant le rôle de la puissance publique dans l'organisation de la filière. Attachés au foncier, les quotas ont ainsi limité la concentration géographique de la production laitière dans les zones bénéficiant d'avantages comparatifs.

Mais était-il bénéfique de maintenir « sous perfusion » des exploitations peu efficaces ? Probablement : le rôle positif des aides pour stabiliser le revenu des producteurs fait consensus au sein de la filière. Le comité des régions de l'Union européenne a redit, fin juin, qu'il ne souhaitait pas d'une politique laitière favorisant la concentration des acteurs de l'aval, « loin d'un idéal de concurrence pure et parfaite ». Alors que les enjeux sont moins politiques qu'économiques, car liés à la structure des marchés, il n'y a plus de doutes sur la volonté de nos décideurs de préserver l'un des tout premier secteur excédentaire de la balance commerciale française (la filière lait et fromages a dégagé 2,8 milliards d'excédent en 2011 ; moins que l'aéronautique, mais bien plus que le secteur de l'armement). Après tout, Suisse, Canada et États-Unis ont aussi leur politique publique de régulation.*

(*) Aux États-Unis : aides contracycliques (c'est à dire qui vont dans le sens inverse du cycle, on donne plus quand la situation est difficile), encadrement des prix et des marges des opérateurs, gestion dynamique de l'offre…

services aux cultures ont un taux de rentabilité (EBE/VA) nettement supérieur (0,48 contre 0,17).

Des avantages à conserver

La France affiche beaucoup d'avantages comparatifs face aux grandes régions exportatrices : conditions naturelles, disponibilité fourragère, entreprises leader, savoir-faire… La production laitière ne disparaîtra pas de l'Hexagone, mais une spécialisation est déjà en marche. La concentration aussi, particulièrement en plaine. « *Les structures qui restent disposent d'un quota de 700 000 à 1 000 000 de litres, et font vivre un couple avec salarié(s) ou plusieurs associés. Elles sont a priori plus autonomes* », remarque Philippe Largeau, entrepreneur à Dienné dans la Vienne : un département largement frappé par l'arrêt de la production laitière, avec une concentration simultanée des laiteries.

Spécialisation laitière, arrêt de cette production, voire cessation ; après 2015, les éleveurs pourraient envisager plusieurs scénarios. Trois d'entre eux concerneront la majorité des exploitations.

Les scénarios envisageables

• La spécialisation laitière

Avec une production par hectare ou par actif bien inférieure à nos voisins européens qui ont fait le choix d'une gestion de la production nationale détachée du foncier (cas du Royaume-Uni ou du Danemark), beaucoup d'exploitations françaises pourraient augmenter leur production. Les polyculteurs-éleveurs de l'Ouest auraient davantage intérêt économiquement à envisager ce scénario. Les systèmes plus extensifs, dont herbagers de moyenne montagne, pourraient aussi en tirer parti, car ils disposent d'un potentiel d'augmentation de production avec le recours aux concentrés importés. Dans l'Est de la France, les études menées par les réseaux des chambres d'Agriculture démontrent que les éleveurs remettront en cause la diversification des productions entamée avec l'apparition des quotas. Ce processus serait d'ailleurs déjà largement engagé, selon les entrepreneurs concernés.

Toutefois, l'importance de l'atelier laitier n'est pas toujours synonyme de rentabilité. Les exploitations « supérieures » spécialisées affichent une moindre résilience aux aléas du marché. Témoin, le modèle danois : 500 000 litres par actif, mais un endettement record dépassant 250 % du chiffre d'affaires (1,5 à 2 millions d'euros actuellement ; lié aux acquisitions de bâtiments, quotas et cheptels). Les travaux par les tiers permettraient probablement d'éviter une telle dérive liée à la substitution du travail par le capital. Mais les éleveurs danois auraient, selon le président de l'organisation DM&E, Bent Juul Jorgensen, réduit leur recours à la prestation de services après la crise laitière de 2009.

• La réorientation vers les cultures

C'est une des principales craintes pour les entrepreneurs de travaux, qui perdraient une part de leur activité et verraient leurs prestations se concentrer au cours de l'année sur quelques activités dominantes. L'activité serait par ailleurs limitée à des exploitants n'ayant pu ou souhaité s'équiper individuellement. Reste que les éleveurs ont une forte culture de la délégation de travaux, et historiquement recours au conseil (pour l'insémination ou la définition des rations, par exemple). Un aspect qui pourrait les orienter vers le travail à façon et son extrême, la délégation totale.

• La délégation totale

Historiquement apanage de propriétaires fonciers ne souhaitant pas louer leurs terres, la délégation totale permet à l'entrepreneur de garantir son volume d'activité pendant la durée du contrat. Pour les exploitants cessant la production laitière, le temps rendu disponible permet de réduire le recours

Quota moyen par exploitation (litres) par petite régon agricole

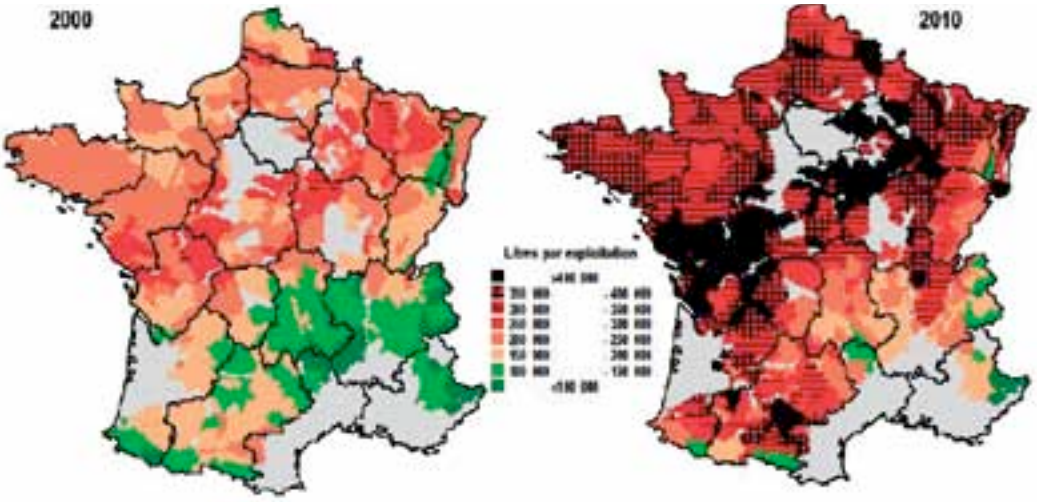

La dynamique d'évolution des quotas entre 2000 et 2010 montre une spécialisation plus importante dans les zones de grandes cultures. Source : Agreste Recensements agricoles 2000 et 2010, FranceAgriMer. Traitements : Institut de l'élevage.

Coefficient de corrélation entre rémunération du travail familial (Résultat courant avant impôt/Unité de travail agricole non salariée) et taille de l'atelier (production laitière de l'exploitation).

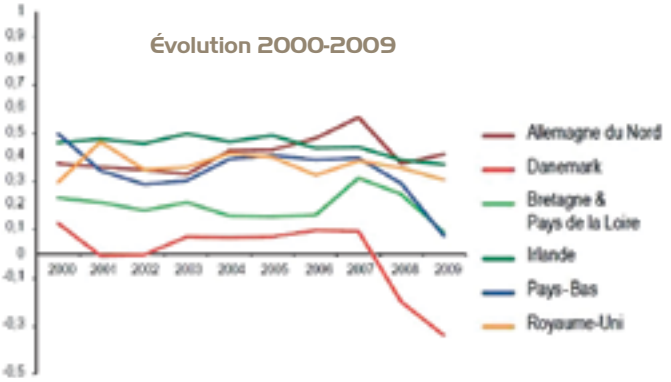

La relation entre taille de l'atelier et rémunération du travail familial (non-externalisé) n'est pas aussi limpide qu'il n'y parait. Le Danemark l'a démontré de 2008 à 2010. © Institut de l'élevage

Si les exploitants se concentrent sur le métier d'éleveur, les entrepreneurs pourront faire valoir une solution apportée au manque de main-d'œuvre.

aux prestataires. À condition d'avoir capital et moyens pour dégager un revenu stable. « *Après une année 2012 marquée par des rendements et prix élevés, cette année 2013 va remettre les pendules à l'heure* » remarque dans la Vienne Philippe Largeau ; un département touché par les cessations laitières, et marqué par des possibilités d'agrandissement limitées.

Ces différents scénarios sont donc dépendants de nombreux facteurs spécifiques aux terroirs ou structures d'exploitations. Outre la pression foncière, le milieu pédoclimatique, le stade d'amortissement des installations et la disponibilité de main-d'œuvre viendront influencer la stratégie des producteurs laitiers. La demande des transformateurs et une possible érosion industrielle dans les zones à forte dynamique « arrêt » orienteront aussi leurs choix.

Le poids de la culture française

L'industrie laitière française souffre aujourd'hui de plusieurs maux, dont un manque de compétitivité lié à de petites et moyennes industries laitières positionnées sur les produits à faible valeur ajoutée. Et une attitude trop peu solidaire des éleveurs, confirme Michel Dantin, député européen : « *Je pense que les entreprises françaises ont un comportement moins solidaire que leurs homologues étrangères, dans la répercussion des hausses comme des baisses.* » Comportement qui a pu faire oublier aux éleveurs leur positionnement dans une économie de marché. « *Le cadre européen est plus libéral. Les Français devront regarder comment ça fonctionne autour (...) Je pense que les agriculteurs doivent prendre l'habitude de thésauriser* » remarque M. Dantin.

La densité des élevages est également une donnée essentielle. Certains éleveurs arrêtent parfois la production laitière parce qu'ils sont devenus les seuls producteurs de leur secteur. « *La cohésion au sein du territoire est l'affaire de tous les éleveurs du territoire ; de l'entrepreneur aussi, s'il a cette fibre* » remarque Claude Domenget (société SCP Optimes), expert en stratégie des exploitations. Il cite le cas d'éleveurs proches de Toulouse : « *Cinq éleveurs qui ont décidé de tenir. Par un recours à l'entraide, et à la sous-traitance pour les cultures désormais assurées par une ETA (...) L'intérêt de sous-traiter les gros chantiers est de lisser l'astreinte en élevage. Mais cela ne résout pas tout. La main-d'œuvre constitue encore un gros problème.* »

« La cohésion au sein du territoire est l'affaire de tous les éleveurs du territoire ; de l'entrepreneur aussi », déclare l'expert foncier et agricole Claude Domenget.

Miser sur le facteur travail

Claude Domenget nuance les craintes d'un futur accroissement des cessations laitières : « *Je ne pense pas que ça évoluera plus qu'au cours des deux dernières années. Les exploitants qui souhaitaient arrêter le lait l'ont déjà fait.* » Selon lui, l'ampleur des cessations laitières prouve que la seule disparition des quotas n'explique pas le phénomène. « *Entre 2008 et 2010, les surendettements liés aux mises aux normes (PMPOA2) étaient la principale cause de défaillances. Depuis, je vois des problèmes liés à l'investissement déraisonné en matériels, mais surtout des problèmes de relations humaines liés à une trop longue période de surcharge de travail* », remarque l'expert, qui intervient aussi dans le cadre de redressements judiciaires. Le facteur travail serait ainsi déterminant : la main-d'œuvre se raréfie et devient aujourd'hui marchande (moins d'aide familiale non-rémunérée). Les entrepreneurs pourraient donc agir à ce niveau.

Un rééquilibrage des rapports de force

Certains auront pu regretter son manque d'ambition, mais la convergence des aides est prévue dans le projet de la future Pac. La facilitation du regroupement des agriculteurs et du recours aux services de conseil agricole aussi. Enfin, la fin d'une relative « rente » constituée par les aides européennes pourra modifier un rapport de force. « *Les agriculteurs doivent avoir une autre gestion du parc matériel ; et il faut vraiment que les centres de gestion cessent de pousser à l'investissement* », remarque Michel Dantin. Le député européen plaide pour une gestion sur le temps long, prenant en compte les aléas climatiques et ceux du marché. « *La redistribution des aides va forcément entraîner différentes pratiques chez les banques,* remarque-t-il. *Moins de frilosité au regard de l'investissement dans les régions d'élevage, davantage en zones de grandes cultures. D'une manière générale, de nombreux agriculteurs ne sont pas encore assez prudents sur le partage des risques.* » Il y aura, là aussi, un un argument à mettre en avant par les entrepreneurs travaux.

G. Le Gonidec

Récoltes : à l'heure du bilan

Finalement, les moissons auront eu, cette année, entre 10 et 15 jours de retard. L'hétérogénéité constitue un élément marquant de la campagne. Retour sur les conditions de récolte, les rendements et témoignages d'entrepreneurs en régions.

Globalement, les récoltes avaient 10 à 15 jours de retard cette année.

Globalement, la moisson 2013 restera marquée par son retard. D'après les moyennes de l'observatoire hebdomadaire Céré'Obs de FranceAgriMer (https://cereobs.franceagrimer.fr), le retard végétatif des céréales s'est établi à 10-15 jours, en lien avec les conditions climatiques survenues au cours de la campagne : semis tardifs liés à des conditions difficiles d'implantation, froid prolongé en sortie d'hiver, conditions pluvieuses et fraîches au printemps. Mais le temps chaud de juillet et du début du mois d'août a permis de bien avancer les moissons, même si elles ont été régulièrement interrompues par les pluies d'orage. Toujours selon l'observatoire Céré'Obs, les conditions de culture ont été « assez bonnes » à « très bonnes » pour près de 90 % des sondés par l'office, avec peut-être un léger décrochement pour le maïs (17 % mauvaises et très mauvaises). Toutefois, il s'agit de moyennes nationales qui cachent diverses réalités de terrain. Ces réalités peuvent être très différentes d'un secteur géographique à l'autre et les rendements de l'ensemble des grandes cultures demeurent localement très hétérogènes.

Certaines régions ont payé un lourd tribut cet hiver et au printemps, avec des conditions climatiques très difficiles et parfois des inondations, ayant pour conséquence d'impacter les surfaces ensemencées. C'est le cas dans le Sud-Ouest : une enquête réalisée en juillet 2013 par EDT Midi-Pyrénées révèle que, pour les 35 entrepreneurs qui ont répondu, 6 000 ha de travaux n'ont pas été réalisés et sont perdus cette année (semis, moissons, etc.). Les ETF ayant répondu à l'enquête ont, quant à eux, perdu en moyenne 30 % de chiffre d'affaires, en lien avec une baisse de la productivité.

La compensation pour les régions sinistrées ?

Les bonnes conditions climatiques de l'été auront-elles réussi à sauver les moissons ? Cela semble être vrai dans certains endroits, ainsi qu'en témoigne Mme Lafouasse d'EDT Île de France, à Pecqueuse (91) : « *Chez nous, les récoltes n'ont eu finalement que 10 jours de retard, car les bonnes conditions météo nous ont permis de récolter rapidement. En tant qu'entrepreneurs, c'était une bonne saison. Malheureusement, les rendements obtenus restent très hétérogènes. L'enherbement des parcelles a pu être très important. C'est la conséquence des mauvaises conditions climatiques du printemps : trop de froid et trop d'humidité.* » De même en Bretagne, « *à part le retard de calendrier, nous avons fait une bonne année, meilleure qu'elle n'aurait semblé au départ* », déclare Louis Taligot à Luitré (35). Pour Laurent Preneron, qui récolte 3 000 ha autour de Mauléon d'Armagnac, à la limite du Gers et des Landes : « *Au printemps, on ne pouvait pas rentrer dans les parcelles, on a fini d'implanter le*

© : Ets Parigot

Dans l'Yonne, un des clients de l'ETA Barbier a dû louer du matériel pour mettre le colza en aindains, procédé très rare dans cette région.

© : Thomas Sirmen. Agri-31

En Midi-Pyrénées, région victime des intempéries, « les rendements en blé dur sont très mauvais, autour de 35-37 q/ha, c'est la moitié d'une année normale. De plus la qualité n'est pas au rendez-vous, avec un PS à 74-78, du mitadin à 50 % et des problèmes de fusariose », déclare Jean-Claude Gasc. L'entreprise, basée, en Haute-Garonne, récolte avec une Case IH 8230 modifiée par les Ets Clauzel à Castres, avec un équipement de correction de dévers et de correction longitudinale.

maïs au 7 juillet, au lieu du 25 mai d'habitude. On aura entre 3 semaines et un mois de retard pour la récolte. Les tournesols et les maïs non irrigués ne sont pas jolis du tout. Par contre, les maïs irrigués sont bien revenus, cela devrait être correct, malgré quelques manques. »

Les mauvais résultats observés dans certaines régions peuvent s'expliquer par le salissement des parcelles (fenêtres d'intervention parfois trop courtes) et par les excès d'eau. Ainsi, Bernadette Barbier, trésorière EDT Yonne, témoignait au 1er août : « *Nous avons pas mal de verse et beaucoup de mauvaises herbes dans les parcelles. La récolte des colzas a commencé mais, d'après nous, les conditions de maturité ne sont pas idéales : ça ne monte pas bien dans la machine, les rendements ne sont pas terribles. Un de nos clients a loué une faucheuse-andaineuse, ce qui est rare dans notre région, car il y avait trop d'herbe dans le colza.* » Problèmes de verse également en Poitou-Charentes, où seulement la moitié des surfaces de colza restaient debout après l'hiver, d'après Philippe Largeau, président EDT de la région.

Série S. Performances exceptionnelles et rentabilité optimisée pour chaque hectare récolté :

- La série S est conçue pour préserver les grains
- Trémie la plus volumineuse du marché, jusqu'à 14 100 l
- Paille d'excellente qualité grâce au rotor à flux variable équipé de déflecteurs de couvercle réglables
- Système de réglage interactif

Série T. Flux de récolte optimisé pour des performances exceptionnelles :

- Technologie de battage tangentielle haute capacité et zone de séparation active 30 % plus importante
- Performances d'une machine à 6 secoueurs dans le gabarit d'un modèle à 5 secoueurs
- John Deere Machine Sync permet de connecter les machines entre elles pour une logistique de récolte optimisée
- Technologie mono-fluide pratique (« juste du GNR »)

JohnDeere.com

Orages et grêles estivaux

Les épisodes de vent et de grêle aux mois de juin et de juillet sont parfois venus anéantir les cultures dans certaines régions. Ainsi, Christian Quetier à Tonnay-Boutonne (17) explique : « *Dans notre zone, 3 000 à 4 000 ha ont été touchés par la grêle du 17 juin. Chez mes clients, cela représente 1 000 ha environ. Pour des questions d'assurance, nous avons tout de même effectué la récolte de ces parcelles. Les rendements obtenus sont en baisse de 50 à 95 %. C'est-à-dire que chez certains clients, on n'a rien récolté du tout. Nous sommes en train de réfléchir à la facturation : nous allons peut-être faire des réductions en fonction des rendements, à voir au cas par cas. Le plus compliqué, ça va être pour les travaux de A à Z. Nous avons quand même réalisé tous les travaux.* »

Prévisions de production 2013

*En France : le **colza** a été pénalisé par des conditions météorologiques difficiles dès son implantation à l'automne 2012. La sole se replie de 9 % sur un an. Le rendement est prévu à 30,2 q/ha, en baisse de 4 q/ha par rapport à l'an dernier, avec de fortes hétérogénéités selon les régions. Avec 1,8 Mt, la récolte de **blé dur** chuterait de plus d'un quart, conséquence du fort repli des surfaces.*

*La récolte 2013 de **blé tendre** est évaluée à 36 Mt, légèrement supérieure (+ 1,7 %) à celle de l'an dernier. Le rendement est estimé à 72,3 q/ha (en baisse de 0,7 q/ha sur un an, avec des pointes de - 4 q/ha dans le Centre et de - 7 q/ha dans les régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées), compensé par un retour de la sole à un niveau élevé. Avec 10,5 Mt, la récolte d'**orge** perd près de 8 % sur un an. Le rendement, évalué à 64,4 q/ha, est proche de la moyenne 2008-2012. La récolte d'orge de printemps diminuerait de plus d'un tiers sur un an, avec une baisse des rendements et un repli des surfaces après les niveaux exceptionnellement hauts de 2012. Toutefois, les emblavements d'orges d'hiver augmentent de plus de 14 % et les rendements retrouvent des niveaux habituels. Comme pour les autres cultures, une variabilité peut s'observer entre parcelles d'orge, selon le type de sol, la protection fongicide, mais aussi le froid à la méiose (cas du Nord / Nord-Est) ou encore le manque de rayonnement au printemps. Des rendements qui varient de 40 à 100 q/ha peuvent ainsi être observés dans une même région. Toujours d'après le service de statistique du ministère de l'Agriculture, la production de **maïs** dépasserait son niveau moyen grâce à des surfaces en hausse.*

Source Agreste Conjoncture - août 2013

L'échange de matériel, du moins sur de grandes distances, n'a pas semblé être particulièrement affecté cette année.

Hétérogénéité

Marie-Claude Phélizon, secrétaire générale EDT Champagne-Ardenne, déclarait au 1er août : « *La moisson se passe plutôt bien chez nous, malgré un retard de 15 à 20 jours par rapport à d'habitude. Ce retard est lié au printemps froid et humide, qui a entraîné un retard de maturité. Nous venons de terminer les colzas, avec un bon rendement. Par contre, ce n'est pas le cas de tout le monde, c'est une année très hétérogène. Les conditions changent kilomètre par kilomètre.* » Louis Taligot, en Ille-et-Vilaine, souligne également l'irrégularité des rendements : « *En blé, cela va de 70 à 100 q/ha. Chez un même agriculteur, en fonction de la parcelle, de la variété, de l'exposition, des maladies, les rendements sont très hétérogènes cette année.* »

Dans le Sud-Ouest, Jean-Claude Gasc, président EDT Midi-Pyrénées témoigne : « *En colza, on constate des écarts de rendement impressionnants, entre 15 et 45 q/ha. On a terminé les récoltes le 13 août, avec deux semaines de retard. Ce retard va aussi se retrouver pour les tournesols et le maïs, et les perspectives de rendement ne sont pas bonnes, avec des parcelles très hétérogènes. Pour nous, la météo de l'été n'a pas compensé les mauvaises conditions du début d'année.* »

Des échanges au beau fixe...

Basé sur le décalage des saisons entre les régions, l'échange de matériel est régulièrement pratiqué par certains entrepreneurs. Visiblement, le retard végétatif constaté cette année n'a pas particulièrement affecté les échanges qui s'effectuent sur de grandes distances. Daniel Poulain, président des EDT de la Manche confirme : « *L'échange a bien fonctionné cette année encore, nous en sommes très satisfaits. Nos collègues vendéens avaient du retard pour la moisson, mais nous également. J'ajouterais que c'est, pour nous, une année exceptionnellement facile : nous avons eu moins de brouillards que d'habitude et les moissons ont été vite terminées.* » Idem chez Jean-Claude Gasc en Haute-Garonne, qui possède une machine en copropriété avec un collègue des Landes : « *Ce qui serait mauvais, ça serait d'avoir une seule variété qui arrive à maturité en même temps. Cette année ça se passe bien, car la maturité n'est pas homogène.* » Par contre, pour Louis Taligot, en Bretagne, les récoltes se sont étalées plus que d'habitude : « *on a perdu environ 3 heures chaque jour, c'était trop humide jusqu'à 15-16 heures. Par conséquent, l'entraide avec mon collègue Jérôme Guillon, près de Vitré, n'a pas été possible, on n'avait pas assez de décalage.* »

... mais un moral en berne

Du côté des clients, ce n'est pas l'euphorie. Comme le souligne Jean-Claude Gasc : « *Les prix sont en train de décrocher, ils ont déjà baissé de 35 % en moyenne. Par exemple, en colza l'année dernière, on était à 510-520 euros/tonne, cette année c'est 360 euros/tonne. Conjugué à la baisse des rendements, on peut calculer qu'il va manquer jusqu'à 600 euros/ha chez nos clients. Ce différentiel se retrouvera forcément cet hiver chez les concessionnaires.* » Un horizon que l'on peut qualifier de bien sombre se dessine déjà, avant même le début des récoltes d'automne.

Valérie Bridoux

Recruter et innover : le double challenge de l'agroéquipement français

La rencontre bisannuelle des acteurs du machinisme agricole révèle l'exigence d'adaptation aux futures mutations de l'agriculture. S'ils ont tous pu tirer parti d'une demande élevée, les constructeurs expriment aujourd'hui le besoin de recruter ; notamment pour assurer un service accru.

[Paris, le 4 juillet 2013] Désormais syndicat unique, l'Axema a tenu cette année sa première biennale. Un événement qui rassemblera désormais les acteurs de la filière autour d'un thème d'actualité. Si la question de l'innovation avait été retenue pour cette première édition, il a été impossible d'en dissocier l'emploi, qui conditionne actuellement la croissance des entreprises françaises.

Matthew Foster (CNH), ici entouré de Philippe Klomp (PPK) et de Béatrice Le Gall (Rolland) : « Nos équipes doivent être plus à l'écoute ; trop souvent par le passé, nous avons eu tendance à livrer sans former. »

Rassemblés dans un contexte globalement porteur depuis 2000

Cette année, l'événement aura rassemblé les principaux constructeurs français dans un contexte porteur. Alors que les exploitations viticoles ou les élevages de bovins viande ont légèrement ralenti leurs investissements depuis 2000 (- 3 et - 2 % respectivement), les producteurs céréaliers et laitiers les ont accrus massivement, tirant la moyenne vers le haut. En 2011, l'investissement moyen par exploitation s'est établi à 17 670 euros (+ 26,8 % par rapport à l'année 2010).

Sans surprise, ce sont donc des chiffres valorisants qui ont été présentés dans le rapport économique de l'union des entreprises de l'agroéquipement. Contrairement à leurs prévisions, les constructeurs auront constaté un maintien de leur activité sur les six derniers mois. Pour 2013, les prévisions tablent sur une hausse de 4 % du marché français, à 5,6 milliards d'euros. La production française d'agroéquipements a ainsi crû de 15 % depuis 1995, et pourra encore progresser, à condition de satisfaire son besoin de recrutement.

Prendre en compte les mutations de l'agriculture

L'organisation à laquelle adhèrent 209 des 700 entreprises françaises du secteur, fait intervenir son pôle économique pour collecter les données, puis une commission économique pour analyser et en approfondir l'étude. Pour sa première biennale, Axema a souhaité l'intervention de Pierre Claquin, chef du bureau de la Prospective et de l'évaluation au ministère de l'Agriculture. Celui-ci a alors mis en lumière l'évolution des facteurs de production : baisse du nombre de chefs d'exploitation (divisé par deux au cours des 20 dernières années), doublement de leur capital sur cette

Investissement moyen en matériel par type d'exploitation en France

Les agriculteurs investissent quand ils ont de l'argent, c'est à dire quand les cours sont hauts.

Source : Axema (SSP, Comptes de l'Agriculture)

L'agroéquipement souffre d'un manque de valorisation face aux domaines plus prestigieux, mais pourtant moins porteurs. Les constructeurs déplorent également l'image négative souvent associée, en France, à l'apprentissage.

même période, et « explosion » des charges intermédiaires. Enfin, la valeur ajoutée a été divisée par deux en 50 ans. « *Cette tendance n'est pas inéluctable* » avancera-t-il en conclusion.

L'emploi, véritable enjeu pour la filière française

Lors des derniers salons, Axema avait recueilli le ressenti des acteurs de la filière quant aux enjeux d'avenir. Si l'adaptation à la nouvelle Pac et aux problématiques environnementales, la concentration des distributeurs ou le traditionnel « nourrir le monde » étaient cités d'emblée, nombreux sont les constructeurs à identifier le manque de compétences comme un enjeu crucial. Matthew Foster (vice-président CNH) exprimera l'exigence d'attirer de nouvelles recrues « *compétentes et motivées* », notamment des femmes, encore trop peu représentées. « *Il faudra mettre la passion au centre de notre communication sur l'image. (...) Travailler tous ensemble à valoriser l'ensemble du secteur agricole.* »

Tous les industriels présents à la biennale se désolaient du retard pris en France dans le domaine de l'alternance. Alors que ce

Témoignages : être à l'écoute du client

Pierre Claquin entrevoit une bipolarisation de l'agriculture, les exploitations de taille inférieure et supérieure se généralisant au détriment des structures de tailles intermédiaires. Ces évolutions orienteront les constructeurs vers davantage de service aux professionnels. Matthew Foster, vice-président de CNH, parlera de « challenge des trois P : performance, productivité, profitabilité ». Quels sont les besoins de l'utilisateur ? Comment utilise-t-il les outils à sa disposition ? « C'est nouveau, et ça change le métier. Nos équipes doivent être plus à l'écoute ; trop souvent par le passé, nous avons eu tendance à livrer sans former », remarque-t-il. Nouveaux également, les centres d'appels qui pourront répondre aux professionnels, « un métier qui n'existait pas il y a cinq ans ». Les aspects « vente et après-vente » sont ainsi de plus en plus mêlés. Ils exigeront de recruter.

L'innovation, au cœur de l'activité

« Innovation et propriété industrielle » était le thème de la table ronde qui a réuni Christian Fischer (Kuhn), Denis Eymard (Cetim) et Philippe Cadre (Inpi). « L'innovation, il faut en parler dans les écoles », déclare Philippe Berna, président du Comité Richelieu et par ailleurs directeur général de Kayentis, après avoir encouragé les constructeurs présents à étudier de près le Pacte PME. « En France, le financement à l'amorçage est très insuffisant. Résultat : un autre vient semer les terres que vous avez commencé à labourer. Aux USA, c'est l'inverse », avec le cas des investisseurs qualifiés de « business angels » (on les estime à 4 000 en France, contre 40 000 au Royaume-Uni). « Le capital immatériel représente 75 % de la valeur de nos entreprises, contre 82 % aux USA » remarque ainsi Philippe Cadre de l'Inpi. Notons qu'actuellement, la Corée du Sud dépose plus de brevets que l'ensemble des pays européens.

« En France, la peur de l'échec est tellement grande que l'on maintient régulièrement sous perfusion certaines activités ; au lieu d'encourager de nouveaux projets », constate Philippe Berna, président du Comité Richelieu, l'association française des PME innovantes.

mode d'apprentissage est aujourd'hui dévalorisé par les parents des jeunes intéressés, Patrick Ballu, président du groupe Exel (Matrot, Agrifac, Hardi-Evrard, Tecnoma, Berthoud...) insiste : « *On doit redonner de la valeur à la puissance de création des mains, à l'intelligence manuelle.* »

La journée s'est conclue par l'officialisation de la fusion entre les trois syndicats fondateurs de l'Axema : Secima (constructeurs internationnaux de matériel agricole), SNCVA (constructeurs de véhicules agricoles) et Sygma (constructeurs de tracteurs et machines agricoles). Axema devient donc le syndicat unique, concluant un processus de regroupement initié en 2007. La fusion s'est traduite par l'élection d'un nouveau conseil d'administration. Patrick Perard, réélu une heure plus tard à la tête d'Axema, assurait ainsi la conclusion de cette journée d'échange : « *J'ai noté des mots forts : la passion, la performance, l'intelligence manuelle.* »

G. Le Gonidec

Universités d'été : un enseignement de qualité pour des métiers durables

Traditionnel rendez-vous estival, les universités d'été de l'Aprodema sont une occasion unique pour les enseignants en machinisme agricole de se former aux dernières technologies. Alors que son succès ne se dément pas, les échanges sur les pratiques pédagogiques révèlent toute leur importance.

[Châteaubourg, Ille-et-Vilaine] Les 12èmes universités d'été de l'Aprodema se sont tenues début juillet à Châteaubourg. Après Berthoud l'année dernière, c'est Sulky Burel qui accueillait cette année des professeurs d'agroéquipements de la France entière, au cours de l'événement annuel plébiscité par tous les participants.

Lors des universités d'été de l'Aprodema, les enseignants changent de rôle et reçoivent une formation technique de la part des constructeurs.

Un événement attendu

L'Aprodema, association pour promouvoir l'enseignement aux métiers des agroéquipements, convie chaque année 80 professeurs français pour ces sessions de formation. Un nombre volontairement limité, malgré les demandes exprimées par les enseignants en machinisme. « *Nous ne souhaitons pas des groupes trop importants. Les établissements décident qui est prioritaire* », explique Michel Morel, vice-président et figure emblématique de l'association.

Ce rendez-vous annuel répond à l'exigence d'adaptation à de nouveaux matériels, embarquant toujours plus de technologie. Pour autant, les mutations permanentes de l'agriculture française sont aussi à l'origine des formations ; un aspect illustré cette année par deux des cinq ateliers.

Les techniques innovantes en bonne place

Deux ateliers se démarquaient, en effet, particulièrement. « *Le plus innovant, la micro-irrigation, illustre l'importance des intrants et les perspectives offertes par leur modulation*, remarque M. Morel. *Ce sujet était demandé depuis plusieurs années* », poursuit-il. Assurée par Damien Jullian, responsable commercial de John Deere Water, cette présentation thématique aura permis de dresser un panorama des solutions utilisées en irrigation localisée, et leurs répercutions en termes de conception ou d'efficacité. Les professeurs auront alors entendu parler de « drip tapes », « foggers » ou

La thématique micro-irrigation était demandée par les enseignants. Elle traduit la volonté de s'orienter vers la durabilité et prendre en compte les mutations de l'agriculture française.

« sprinklers », et appréhendé le dimensionnement des installations, l'évolution technologique et la pratique de la fertilisation. Avec la gestion durable de l'eau en ligne de mire.

Actualité et réactualisation

Il n'est jamais inutile de réactualiser ses connaissances. Alors que la thématique « capteurs » est bien connue des enseignants, l'élargissement de leur typologie et leur recours accru, par exemple sur les dispositifs de traitements des gaz d'échappement, aura impliqué une demande de formation en ce sens. « *D'autant que les constructeurs multiplient les abus de langage à ce sujet* », remarquera le formateur.

De même, si les épandeurs d'engrais ont récemment bénéficié de l'apport de nouvelles technologies avec la modulation des doses ou les coupures automatiques de fourrière, le rappel des principes de base reste incontournable : « *Ne l'oubliez pas, un épandeur travaille par recouvrement*, insiste Serge Nourry, responsable produits fertilisation chez Sulky, qui évoquera ensuite le réglage de largeur en fourrière ou la forme de nappe, trapézoidale ou triangulaire. *Nous préférons la seconde par sa facilité de réglage et sa moindre sensibilité aux risques de surdosages, notamment liés au vent.* » Chaque présentation dresse ainsi un panorama complet : ici de la caractérisation de l'engrais aux réglages et leurs répercutions, en passant par l'entretien ou encore la gestion par dGPS. « *À ce propos, ne vous fiez pas toujours à l'électronique* », ajoutera-t-il, avant de passer le relais à son homologue chez Kuhn. Il sera par ailleurs rappelé aux participants que l'utilisation optimale des consoles tactiles nécessite un calibrage du doigt ; une étape préliminaire encore inconnue d'une majorité d'utilisateurs.

Au-delà des dernières technologies, il est toujours apprécié de revenir sur les principes de base du fonctionnement des matériels.

Suite à un printemps marqué par des conditions climatiques contraignantes, l'enrubannage est revenu sur le devant de la scène. Au programme : finalités du process, répercussions sur la production laitière ou allaitante, solutions techniques pour la confection des bottes comme pour leur manipulation et stockage. Le rôle des films et filets pour l'obtention d'un fourrage de qualité aura ici été particulièrement abordé. Enfin, l'Isobus et l'optimisation des fonctions hydrostatiques auront complété le panorama des formations dispensées par les spécialistes des constructeurs.

Une dynamique d'échanges plébiscitée

Outre la formation technique, les enseignants apprécient ces journées qui permettent un échange des pratiques pédagogiques. « *L'intérêt est aussi de discuter pédagogie entre nos différents lycées, des problèmes que nous rencontrons chacun de notre côté* » remarque Hubert Schivre, enseignant au CFPPA du Chesnoy (45). « *Si les référentiels de formation sont élargis en permanence, nous sommes confrontés à une hétérogénéité accrue des niveaux : Bac S, technologique ou Bac pro.* » Il pointe également les difficultés de recrutement : « *Devons-nous intervenir dans les classes de 4ème et 3ème d'enseignement général ?* » s'interroge l'enseignant.

Ces journées auront, enfin, été marquées par la visite des usines MX (ex-Mailleux) et Sulky. L'année prochaine, les moteurs seront notamment au programme des universités d'été, répondant à la mise en place d'une ultime norme encadrant les émissions polluantes des gaz d'échappement.

G. Le Gonidec

Gros plan : le matériel de semis direct sous couvert

Les semoirs présentés ici ont en commun d'afficher un dégagement important et une forte pression sur les éléments semeurs. Le semis d'espèces variées implique des distributions adaptées à toutes tailles de graines et, enfin, la possibilité de déposer une fertilisation solide souvent indispensable pour compenser une carence provisoire en éléments nutritifs.

Agrisem

Le Tri-O-Sem est le semoir direct d'Agrisem International, permettant l'incorporation d'engrais. Il est composé d'une rangée de coutres circulaires, des éléments de semis à dents, d'une herse de nivellement et d'un rouleau Flexi-Sem. Les coutres circulaires permettent le passage des socs en présence de résidus végétaux volumineux. Un coutre est placé devant chaque ligne de semis. Les socs du Tri-O-Sem permettent un placement précis de la semence, mais aussi de la fertilisation, disposée sous la graine. Le soc est maintenu par une sécurité 3D, qui permet à l'élément de s'escamoter dans tous les sens en présence d'un obstacle. La vibration de la sécurité au travail assure la création de terre fine sur la ligne de semis. Les éléments espacés de 15 cm disposent les graines sur une bande de semis. Le rouleau Flexi-Sem+ possède un profil de travail parfaitement adapté au semis direct. En caoutchouc, il est composé d'une bande de roulement par bande de semis. Le Tri-O-Sem s'utilise accompagné de la trémie frontale Agrisem DSF 1600/2200. La contenance totale de la trémie frontale est de 1 600 l, et peut être portée à 2 200 l avec une rehausse. Étant compartimentée et dotée de distributions en inox, celle-ci permet de distribuer indépendamment l'engrais et la semence. Le Tri-O-Sem est disponible de 3 à 8 m en versions fixes et repliables.

Amazone

La gamme Amazone est composée de trois modèles de semoirs à dents : Cayena, Primera et Condor. Le semis réalisé par le Cayena se distingue par trois zones de travail. La mise en place de la semence est assurée par les dents TineTec, réparties sur trois rangées avec un interligne de 16,6 cm. Chaque dent est conçue pour les conditions de sols secs et caillouteux, grâce à une forme très fine, à un acier résistant à l'usure et aux chocs, et à une sécurité indépendante par quatre éléments ressort en caoutchouc. La fermeture des sillons et le nivellement sont assurés par la herse FlexiDoigts. Situé à l'arrière, le rouleau Matrix 800 mm rappuie le semis par bandes ; chaque sillon de semis est fermement rappuyé, alors que les interlignes restent aérés. Le semoir Cayena 6 m permet de semer de 50 à 70 ha par jour, avec 140 ch seulement. Le Condor de 12 et 15 m séduira les amateurs de très haut débit de chantier, avec sa trémie de 8 000 l ou ses dents fines et très résistantes. Le Primera, de 3 et 6 m, est composé de 4 rangées de socs montés sur un parallélogramme assurant le guidage indépendant de chaque élément semeur. La profondeur de semis est contrôlée précisément grâce aux doubles roues de jauge et de rappuyage avec palier sans entretien de type Catros. Le coutre semeur écarte tous les obstacles de la ligne de semis, créant un sillon propre et net. Tous ces semoirs sont disponibles avec trémies de fertilisation. Tous les modèles présentent une largeur au transport de 3 m seulement.

Bertini

MG International est spécialisée depuis 2002 dans les techniques du semis direct sous couverts végétaux. La société commercialise les semoirs Bertini fabriqués en Argentine. Ils sont polyvalents et permettent de traiter toutes les graines, par simple montage d'éléments pneumatiques (pour la culture de maïs, tournesol, soja, betteraves...) sur les éléments semeurs de base volumétrique (pour la culture des

céréales). Les largeurs de travail vont de 3 à 21 m, avec des systèmes de repliage hydraulique (de 2,50 à 2,90 m sur la route) ou de transport en long (3,50 m). MG International fournit en outre à ses utilisateurs l'assistance agronomique de ses spécialistes, indispensable pour réussir dans ces techniques, assurant ainsi un véritable accompagnement dans l'esprit : *« Nous vendons la casquette, nous donnons le semoir »*. Des rencontres sont organisées tous les ans à l'automne, dans la ferme de démonstration au Château d'Effiat (Auvergne). MG International est membre fondateur de l'IAD (Institut de l'agriculture durable).

Great Plains

Les trois semoirs « made in USA » disposent de la même technologie. Leurs disques Turbo de 16 mm - ou disques de 8 mm pour les sols plus argileux - agissent en deux temps : ils ouvrent la ligne de semis et rejettent les résidus sur les côtés. D'une largeur de travail de 6 m, le Spartan 607 est équipé soit d'une trémie unique pour semences de 5 280 l, soit de deux trémies de 2 885 l pour applications de semences et engrais ou de cultures associées. Le Spartan 907 affiche une largeur de travail de 9 m, et est équipé de deux trémies de 3 500 l. Leurs doubles disques semeurs décalés, de 380 mm, assurent une ligne de semis précise et bien formée. Le tube d'alimentation de type semoir de précision guide la semence jusqu'au bas du sillon, évitant tout rebond de la graine. Pour le confort du chauffeur, la boîte de vitesses à rapports infinis est installée en série, mais une boîte à rapports variables permet en option de modifier les dosages depuis la cabine. Le semoir compact V300 (3 m) est équipé de coutres Turbo disposés en quinconce pour éviter tout colmatage. Comme sur le Spartan, il est possible d'appliquer jusqu'à 250 kg de pression sur chaque rang en transférant le poids du tracteur ou en ajoutant des poids sur l'unité. Un pivot central assure le suivi des doubles disques semeurs dans la bande de 2-5 cm travaillée par les coutres. Ces disques de 330 mm de diamètre sont disposés en quinconce et montés sur un tube à réglage hydraulique. Polyvalents, les semoirs Great Plains peuvent également

être mis en œuvre pour la restructuration de pâture, le sursemis ou le semis de couverts végétaux.

Guilbart

Le T-drill de Guilbart est un semoir à dents permettant le semis direct sous couvert. Il est conçu sur un châssis à 4 rangées de dents (carré de 30 mm). Le semis se fait avec un écartement de 15 cm. La ligne de semis est préparée par des coutres circulaires de 430 mm montés par paire avec sécurité à ressort. Le soc au carbure en T inversé est démontable en deux parties : sans le talon, il permet alors de faire du sursemis sans déplacer de terre. Le rouleau arrière à lames de ressort de 520 mm (ou rouleau sillonneur) passe à cheval de la ligne de semis, puis la finition est réalisée par des chaînes marines. La distribution est d'origine Sulky. Les modèles se déclinent de 3 à 4 m en version fixe et 4 à 6 m en version repliable avec trémie frontale. Pour répondre au développement de l'agriculture biodynamique, il existe aussi une gamme spécifique pour la vigne et les vergers, conçue sur mesure. Située à Vironchaux dans la Somme, l'entreprise poursuit depuis 2006 la construction des matériels Durou. Guilbart Constructeur développe une véritable expertise dans le domaine de l'agriculture de conservation.

John Deere

Les semoirs John Deere sont conçus pour affronter les conditions les plus difficiles, tout en délivrant des performances optimales. Référence en termes de productivité et d'efficacité, le semoir 750A à distribution pneumatique permet, grâce à ses éléments semeurs, une mise en terre de la graine d'une extrême précision. Il peut convenir à des pratiques culturales traditionnelles, au semis simplifié mais également au semis direct. Quelles que soient les conditions, la distribution des semences est précise et les performances sont garanties, même sur de volumineux résidus de récolte. Ses atouts lui permettent une maîtrise parfaite de la profondeur du sillon ; la régularité de la levée en est ainsi favorisée. Les performances du semoir John Deere 750A lui valent un succès international avec plus de 2 millions d'éléments semeurs vendus dans le monde. Disponible en 3 largeurs (3, 4 et 6 m), le 750A permet de réaliser des économies de temps et de carburant. Il affiche une vitesse de travail pouvant atteindre 15 km/h et assure un ensemencement précis grâce à l'angle de 7° des disques ouvreurs de 457 mm. Le système hydraulique actif exerce une

pression constante de 250 kg maxi sur les disques ; ces derniers suivent ainsi exactement le relief du terrain. En outre, le semoir 750A s'intègre parfaitement aux solutions AMS offertes par John Deere, grâce notamment à sa technologie Isobus.

Kuhn

Kuhn, précurseur dans la technique du semis direct et fort de 30 ans d'expérience, apporte une réponse au défi actuel de l'agriculture : produire à un moindre coût en respectant le sol. Cette technique consiste à implanter une culture en un seul passage avec un travail minimum du sol, et réduit les charges de mécanisation. Polyvalent, le SD Kuhn peut être utilisé en semis direct, sur sol déchaumé superficiellement et sur couverts végétaux. Souple d'utilisation grâce au timon hydraulique permettant d'adapter la pression des disques ouvreurs aux types de sol, il bénéficie d'une autonomie importante pour un débit de chantier élevé, tout en affichant une faible hauteur de chargement. La compacité du système triple disque – un disque ouvreur gaufré ou ondulé pour optimiser la création de terre fine sur la ligne de semis, et deux disques semeurs – constitue un autre atout du Kuhn SD. Une mise en terre optimale est obtenue par les disques semeurs montés sur parallélogramme, les roues de contrôle de profondeur avec réglage individuel progressif, et les disques de fermeture de sillon pour sol à consistance plastique. La distribution pneumatique « Système Venta » autorise la conjugaison de densités de 0,8 kg/ha à 400 kg/ha à vitesse élevée (15 km/h), avec la précision de semis. Le semoir Kuhn SD existe en largeurs de 3 et 4 m.

Maschio Gaspardo

Gaspardo offre une gamme complète de semoirs pour le semis simplifié. Il s'agit de solutions avec châssis fixe ou repliable offrant de nombreuses largeurs de travail (de 2,50 à 12 m) pour s'adapter aux diverses applications possibles. La gamme comprend 8 modèles permettant une distribution entre les rangs distants de 15,6 à 18 cm, pour un nombre de rangs disponibles de 13 à 66. Ils exigent une puissance de 90 à 400 ch selon la largeur. Entre tous, il convient de remarquer les modèles Gigante, DP Pronta et Diretta, équipés de l'élément semeur Gaspardo ECO (Every conditions Opener), qui affichent de très belles performances. Cet élément semeur est approprié pour chaque type de terrain, qu'il soit dur ou peu travaillé, et pour différentes structures. Il est équipé d'un disque crénelé de grand diamètre (475 mm) qui coupe le sol même en présence de résidus. Ce disque est relié solidement à un coutre de placement robuste en forme de soc avec pointe d'usure interchangeable. Ce système garantit l'ameublissement effectif du terrain sur la ligne de semis et permet le recouvrement du sillon d'une terre fine sur la graine. Le soc actuel est le fruit de recherches et de tests continus visant à optimiser le semis sur sols meubles en présence de résidus. La meilleure adhésion obtenue grâce à la denture permet aux disques de tourner continuellement, ce qui permet de mieux couper les résidus, et de laisser le sillon libre avec un terrain fin et humide.

Sky Agriculture

Depuis maintenant 37 ans, l'Easydrill constitue la solution pour des utilisateurs ayant la volonté d'évoluer vers le semis direct sous couvert. Le semoir va en effet accompagner l'évolution des méthodes culturales. En fonction des souhaits, des sols, des réglementations, l'utilisateur pourra simplifier, diminuer puis abandonner le travail du sol. Ce semoir dispose d'un système d'enterrage en tandem avec une roue de contrôle avant et une roue de fermeture arrière. La machine possède un système de report de charge hydraulique qui permet de localiser la pression sur la roue avant, le disque ou la roue arrière. L'utilisateur peut donc s'adapter aux conditions d'humidité du sol. L'Easydrill offre ainsi une forte capacité de pénétration de l'élément semeur (jusqu'à 250 kg) et un réappui parfaitement maîtrisé. Cette gamme peut aujourd'hui disposer, quelles que soient les largeurs, d'une compartimentation Fertisem permettant l'incorporation de deux produits à deux doses et deux profondeurs, simultanément. Plus de 2000 semoirs Easydrill sont aujourd'hui en fonctionnement.

Techmagri

Le semoir à dents T-SEM Contour, conçu et fabriqué par Techmagri, a été développé grâce à l'expertise semis direct du club Nourici Agrasol crée par la coopérative auboise Nouricia (devenue Vivecia). Les avantages généralement reconnus de la dent, associés au fameux T inversé monté sur l'élément semeur avec suivi du terrain, génèrent une qualité de semis reconnue par tous ses utilisateurs. Aucun autre semoir à dents du marché n'aurait été, selon le constructeur, capable d'assurer ce type de prestation avec satisfaction. Le T-SEM Contour est en effet capable de semer en direct et également sur des couverts végétaux volumineux grâce à un disque ouvreur

de 430 mm (voir driager.fr, site internet d'un entrepreneur utilisateur d'un modèle 8 m). À partir du second semestre 2013, Techmagri commence l'industrialisation de cette machine qui a étonné beaucoup d'agriculteurs lors des difficiles semis humides de l'automne 2012. Quinze T-SEM Contour sont déjà en service. Ces machines sont construites dans des largeurs de 3 à 8 m, uniquement en version semi-portée. Elles adoptent une trémie de 2000 à 4 000 l, une distribution pneumatique double (engrais – semence), et 13 à 34 éléments semeurs espacés de 230 mm.

Tume

D'origine finlandaise, Tume fabrique des semoirs de semis direct depuis plus de 60 ans. Le constructeur est leader dans les pays scandinaves, et en plein développement à l'export. Un réseau de distribution est mis en place sur toute la France. Le semoir Tume Nova se distingue par un équipement de base très complet, dont une trémie double de très grande capacité. Ses éléments semeurs indépendants, écartés de 12,5 cm, sont montés sur parallélogramme avec une pression réglable en cabine de 10 à plus de 200 kg (positionnement précis de la graine de 0 à plus de 20 km/h). Le réglage de la profondeur s'avère rapide : moins de 3 min sur un modèle 3 m. Les doubles disques de diamètres différents et faibles ouvertures (7°) sont autonettoyants, ayant l'avantage de créer un mulch de terre dans le sillon entre l'engrais et la graine, et de pouvoir refermer l'étroit sillon. La dépose de l'engrais - ou d'un autre type de graine en cas de couvert - s'effectue 2 cm sous la graine. La possibilité de semer plusieurs types de graines avec des densités différentes et dans des trémies distinctes est aussi offerte par une 3ème trémie en option. La distribution mécanique pourra traiter du millet jusqu'à la féverole, avec un dosage de 0,5 kg à 900 kg/ha. Peu exigeante en puissance, elle est simple d'utilisation, correspond à tous types de granulométrie (perlurée, engrais organique en bouchon) et supprime le risque de colmatage des têtes de distribution. Ce semoir performant et polyvalent peut travailler sur des couverts très garnis (grâce à ses éléments doubles disques étroits), sur chaumes, sur sols légèrement travaillés, ou directement sur labour (avec une planche crossboard en option).

Broyer indifféremment pierres et bois : un objectif majeur

L'activité de broyage implique le traitement de produits variés, à l'origine d'une diversité importante de matériels. Pourtant, les pierres comme les résidus forestiers peuvent être traités par un même broyeur.

Les gammes des constructeurs, pourtant déjà larges dans ce domaine, bénéficient constamment d'apports destinés à satisfaire les attentes de chacun. Et dans de nombreux cas, pour élargir le périmètre d'utilisation au sol, il ne manque qu'un pas. Dès lors, il n'est pas surprenant de voir que plusieurs catégories de broyeurs évoluent conjointement en intégrant des technologies similaires.

Le Buccaneer HDX de Bomford, d'une largeur de 1,80 à 2,50 m, sera aussi proposé en version frontale pour une utilisation sur automoteurs spécialisés.

Du côté du broyage forestier

Cette année, **Berti** présente l'Ecoforestal TFX/SB pour pelles de 12 à 16 tonnes, ou encore les broyeurs MD et MX destinés aux mini-chargeurs. Le premier, qui assure le débroussaillage dans des résidus de 15 cm de diamètre maxi, dispose d'une tête porte-fléaux hydrauliques. Les seconds reçoivent respectivement des rotors à marteaux mono-coup et rotors à dents fixes. Ils exigent une puissance comprise entre 70 et 120 ch.

Berti lance actuellement l'Ecoforestal pour pelles ou mini-chargeurs. Selon l'utilisation, ils reçoivent des fléaux ou des marteaux.

Bomford exposait, sur le dernier Sima, un nouveau broyeur. Il est issu de la gamme Buccaneer destinée aux pelles de 7 à 30 t. Acceptant de traiter des diamètres jusqu'à 300 mm, ceux-ci présentent des largeurs de travail comprises entre 1,30 et 2,00 m. Mais désormais doté d'un attelage trois points Cat 2/3, le Buccaneer HDX est proposé en largeurs de 1,80 à 2,50 m, pour des puissances d'entraînement de 90 à 180 ch. Également proposés en version à attelage frontal, ces broyeurs pour tracteurs adoptent 30 à 40 marteaux fixes ou mobiles.

Seppi M lance les nouvelles versions de ses broyeurs Maxiforst et BMS. Destiné au broyage des bois et souches, le premier s'attelle sur des tracteurs agricoles de 300 à 500 ch. Sa nouvelle version intègre un boîtier refroidi qui optimise la fiabilité avec les tracteurs de forte puissance. L'attelage bénéficie également d'une nouvelle conception qui augmente sa robustesse. Le Maxiforst est disponible en quatre largeurs de travail comprises entre 2,25 et 3,00 m. Comme son prédécesseur, il retient des marteaux fixes Mini Duo et le système Adam qui assure l'alignement automatique de la transmission.

Le broyeur forestier BMS s'attelle sur les pelles de 15 à 30 tonnes, et correspond davantage à une utilisation en zone peu accessible, entretien de lignes électriques ou de berges de fleuves. Il peut traiter des bois et souches jusqu'à 25 cm de diamètre. La nouvelle version bénéficie d'un design revu pour accroître l'exposition du rotor – donc l'avalement de la végétation – de patins d'appui plus robustes, et d'une nouvelle série de moteurs à cylindrée variable accrois-

Un boîtier refroidi et un attelage renforcé caractérisent les nouveaux broyeurs Maxiforst de Seppi, pour un entraînement par des tracteurs de 300 à 500 ch.

sant la puissance transmise. Le BMS retient des marteaux Mini Blade à lame agressive pour la végétation peu exigeante (ou verte, +/- de la fauche) ou la déclinaison Carbide renforcée au carbure de tungstène pour une durée de vie accrue.

Du traitement des pierres au malaxage

L'heure est à la polyvalence, nouveau cheval de bataille pour des constructeurs qui souhaitent fournir à leurs clients un matériel capable de se départir de nombreuses situations. Pour exemple, l'entrepreneur de travaux qui intervient en broyage forestier, est alors en mesure de proposer à son donneur d'ordre la remise en état des chemins de desserte. Une plus-value pour sa prestation, autant qu'une possibilité de rentabilisation accrue.

Le constructeur haut-marnais **Bugnot** s'oriente de plus en plus vers de tels matériels. « *On peut tolérer d'aller jusqu'à 30 % de matériaux pour lesquels le broyeur n'est pas prévu* », explique son directeur, Éric Bugnot. Les broyeurs qu'il qualifie de « bois-pierre » et « pierre-bois » possèdent en effet le même rotor, et ont recours à un entraînement par cascade de pignons répondant aux exigences d'encombrement. Ces broyeurs Bugnot sont caractérisés par la présence d'enclumes en plusieurs parties, ou encore la possibilité de fonctionner au régime de 750 tr/min. Il s'agit de limiter l'usure des pièces travaillantes (elle est théoriquement réduite d'environ 45 %), un élément largement constitutif du coût d'utilisation.

Signalons que Bugnot 52 s'est récemment distingué en lançant les broyeurs de pierres BPV. Destinés aux utilisations en vigne ou cultures de lavandes, les modèles de 68 et 90 cm de largeur entrainés par prise de force ou transmission hydraulique sur les porteurs (ex : enjambeurs) constituent une solution à des demandes spécifiques. Ils requièrent 60 à 100 ch par unité.

Chez Seppi M, l'heure est aussi à la polyvalence avec la présentation du StarSoil. Destiné aux tracteurs de 150 à 250 ch, cet outil assurera aussi bien le broyage de pierres que de résidus forestiers, ou encore la stabilisation des sols jusqu'à 50 cm de profondeur. Il traite ainsi des pierres jusqu'à 30 cm, et bois jusqu'à 40 cm de diamètre. Le degré de broyage se règle au moyen d'une enclume et d'une grille d'affinage. Disponible de 1,75 à 2,50 m, il tire parti de patins d'appui étroits pour exploiter au maximum sa largeur. StarSoil se caractérise par sa transmission à engrenages refroidie, un châssis anti-usure avec plaques Hardox interchangeables, et un capot réglable hydrauliquement. Le système d'auto-alignement de la transmission « Adam » reste optionnel, tout comme le rouleau de compactage et la lame de nivellement.

Dans la gamme BTP de Bugnot, l'Obl'X travaille à 40 cm, et peut accepter jusqu'à 600 ch grâce à un entraînement étroit par cascade de pignons montés sur amortisseur.

L'italien FAE présente un outil à chambre de broyage à géométrie variable. FAE Group, qui vient d'installer sa nouvelle filiale française dans l'Isère, mise aussi sur la polyvalence avec la gamme MTM dite « multitâche » : stabilisation du sol, broyage de pierres et rabotage d'asphalte sont autant d'utilisations permises par ces deux appareils travaillant au maximum entre 26 et 40 cm de profondeur. Les deux appareils se distinguent, malgré la présence d'une contre-lame réglable, par l'unique recours au rotor mobile (réglable hydrauliquement depuis la cabine) pour

Le MTM dispose d'un rotor mobile permettant de faire varier le volume de la chambre de broyage.

Pour en optimiser la fiabilité, Kirpy renouvelle sa gamme avec le BPS 300 doté d'un rotor de 250 cm. Ce dernier pourra traiter 350 à 400 m³/heure.

faire varier le volume de la chambre de broyage ; celui-ci s'accroît donc avec la profondeur de travail. Selon le constructeur, les contraintes de traction et la consommation sont réduites, alors que la vitesse de travail peut être accrue. Présentant des largeurs de travail de 2,00 et 2,30 m, les MTM se destinent aux tracteurs de 240 à 360 ch, et pourront recevoir en option une transmission renforcée ou un dispositif d'aspersion d'eau.

Spécialiste du traitement des pierres, **Kirpy** exposait sur le dernier Sima deux nouveautés caractérisées par leur grande largeur : l'andaineur AN 5R et le broyeur BPS 300. L'andaineur AN 5 R présente une largeur de travail de 4,50 m. Semi-porté, ce nouveau modèle qui bénéficie d'un entraînement hydraulique passe aisément de la position transport (en long) à la position travail.

D'une largeur de travail de 3 m, le BPS 300 requiert 250 ch et peut travailler entre 20 et 25 cm de profondeur. Il retient un rotor de 580 mm de diamètre et 250 cm de largeur, une enclume réglable hydrauliquement, un volet d'expansion hydraulique, un dispositif de tension automatique des courroies d'entraînement, et un graissage centralisé de série. Intérieur de caisse et patins sont interchangeables. Les marteaux, de type acier ou carbure, sont disposés de façon judicieuse pour assurer un travail régulier. Kirpy souligne l'utilisation d'aciers de haute qualité : la gamme du constructeur évolue constamment pour optimiser la fiabilité des produits, et c'est aussi la raison de ce dernier venu.

Nouveauté 2013, le BSC 300 est le fruit d'une conception intégrant notamment le changement facilité de toutes les pièces travaillantes et l'accès aisé aux organes, malgré une cartérisation totale et le montage en série d'un dispositif de lubrification automatique (notons à ce propos que l'excédent de graisse rejoint des récupérateurs). L'ouverture des capots est rapide et sécurisée par des vérins à gaz. Ce broyeur traite des sols pierreux jusqu'à 40 cm de profondeur, et bénéficie d'une enclume réglable pour ajuster la granulométrie (calibre de 0-20 à 0-100 pour des pierres jusqu'à 600 mm). Il se destine ainsi à l'élaboration de pistes, à la préparation des couches de forme ou encore au broyage des produits extraits de fouilles. Le Kirpy BSC 300 possède 40 marteaux, présente un poids de 6 500 kg et nécessite un tracteur de 400 ch.

Le futur règne de la polyvalence ?

D'après les axes de travail des différents constructeurs, la polyvalence constitue, avec la maîtrise de l'usure, un axe prioritaire pour permettre aux utilisateurs de tirer la meilleure rentabilité de leur outil. Ainsi, on entrevoit actuellement l'élargissement des gammes de matériels permettant de travailler 40 cm au-dessus du sol en broyage de souches, comme 40 cm en dessous pour étêter les roches mères. Mais les matériels plus spécialisés ne disparaîtront pas car, comme aiment à le rappeler leurs concepteurs, aucun outil n'est « bon partout ».

G. Le Gonidec

Parce qu'aucun matériel n'excelle dans toutes les situations, les constructeurs continueront de garder des gammes particulièrement larges répondant à la diversité des attentes.

Broyage - déchiquetage

Broyeur bivalent Axtor 8012 de KOMPTECH

Chenillard AHWI RT 800

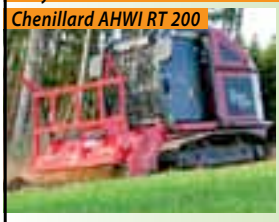
Chenillard AHWI RT 200

Déchiqueteuse Chippo 5010C Direct

Exploitation forestière, déblais de coupe, pistes de débardage, déforestations, broyage de bois sur pieds, enfouissement de débris de bois, broyage de souches arrachées, productions de plaquettes forestières…

Nous vous apportons des solutions adaptées à vos besoins.

APPUI / HR Net - 06/2012

HANTSCH
TECHNIQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

B.P. 2 - Z.I. • 67521 Marlenheim Cedex
Tél. 03 88 87 52 53
Fax : 03 88 87 53 00
info@hantsch.fr - www.hantsch.fr

Presse haute densité LSB

100% d'innovation rentable

Moins de pièces en mouvement c'est moins de consommation de carburant

De conception simple et durable, la chaîne cinématique des presses haute densité de KUHN comporte moins de pièces en mouvement, offrant un débit inégalé, ainsi que des performances et une fiabilité exceptionnelles. À l'usage, les presses KUHN demandent moins de puissance.

Capacité de travail optimale, fiabilité et facilité d'utilisation figurent parmi les grands objectifs du développement des presses KUHN. La presse haute densité de KUHN vous offre les avantages des technologies spécifiques pour un pressage de qualité :

- **Rotor Intégral pour une capacité d'alimentation inégalée.** La combinaison du rotor et des vis de recentrage sur le même axe permet une capacité d'alimentation élevée et régulière.
- **Power Density pour une forme de balle parfaite.** S'adaptant en permanence à la variation constante des andains (luzerne, paille, herbe…), le système Power Density garantit la formation régulière des paquets et la réalisation de balles aux formes parfaites.
- **Electronique Isobus pour commandez la machine du bout des doigts.** Les réglages courants, tels que la densité de la balle et l'activation des couteaux, sont accessibles depuis le terminal.

www.kuhn.fr

Visionnez la LSB au travail en flashant ce code

élevages I cultures I paysages

be strong, be **KUHN***

*soyez fort, soyez KUHN

hickory 01890-PROD-QR-CI-LSB-EDT0913-FR

Carré : 75 ans au service de l'agriculture

À l'occasion de son anniversaire, Carré dévoile ses projets. Le constructeur vendéen mise sur la fertilisation des cultures et le travail du sol pour acquérir une réelle envergure européenne. Sans laisser de côté son « cheval de Troie » : le désherbage mécanique.

[Saint-Martin-des-Noyers, Vendée] Alors qu'il fête ses 75 ans, le constructeur Carré peut se féliciter d'une croissance exemplaire. Son ambition désormais : devenir à moyen terme un acteur majeur en Europe. En s'appuyant sur le travail du sol, mais sans délaisser les matériels emblématiques que sont bineuses et herses étrilles.

À ambitions internationales, identité internationale : pour ses 75 ans, Carré adopte un nouveau logo. Huit millions d'euros d'investissements vont accroître la capacité d'accueil en personnel administratif, la capacité de production, garantir l'amélioration du process industriel et l'élévation du niveau de finition des produits.

Une croissance continue

Crée en 1938, l'entreprise vendéenne emploie aujourd'hui 76 personnes. L'actuel site de production, de 8 000 m² couverts, transforme chaque année 3 000 tonnes d'acier en quelque 1 000 machines. Carré affiche une hausse continue de son activité depuis 2007 : le chiffre d'affaires a ainsi été multiplié par trois au cours des six dernières années ! Il atteint aujourd'hui 11,9 millions d'euros, dont 10,2 millions pour la production de machines agricoles, complétée par la mécano soudure en prestation. Si le secteur de la protection des cultures, représenté par les bineuses et herses étrilles, demeure le principal contributeur avec près de 60 % du CA, Carré enrichit régulièrement sa gamme de matériels de travail du sol.

Le travail du sol mobilise largement le constructeur, qui ne souhaite pas s'enfermer dans un secteur du désherbage mécanique largement dépendant des politiques publiques. Le strip-till arrivera très prochainement.

La complémentarité des gammes valorisée

Le domaine de la protection des cultures et de la fertilisation constitue pour le constructeur « *un cheval de Troie* » pour pénétrer les marchés extérieurs. Il accueille actuellement la majorité des compléments de gamme (voir encadré). Pour autant, Benoît Carré ne souhaite surtout pas délaisser le travail du sol : « *Nous ne souhaitons pas nous enfermer dans le domaine du désherbage mécanique. Marché largement subventionné signifiant "danger"* », rappelle le dirigeant d'entreprise, qui note toutefois que la nouvelle Pac et la réduction d'intrants maintiennent de bonnes perspectives.

Après la présentation du NéoLab Twin, décompacteur à deux rangées de dents, Carré a donc dévoilé lors de ces journées « anniversaire » un prototype de strip-till.

Carré : les nouveaux produits

Localisateur d'engrais solide : Fertiloc+

Lancé il y a cinq ans, le localisateur d'engrais solide Fertiloc évolue pour davantage de fiabilité et d'ergonomie. Sa trémie reçoit une grille en partie haute pour effectuer un premier calibrage. Un système de cloisonnement assure la répartition uniforme entre les rangs dans les dévers. La distribution est aussi concernée avec une transmission fiabilisée, quand la roue d'entraînement à crampons autorise désormais 30 % de charge en plus. Les extensions repliables bénéficient sur les modèles les plus larges d'un pivot renforcé. Enfin, un carter intègre la soufflerie pour garantir la fiabilité des moteurs en conditions poussiéreuses. Disponible en capacités de 900 à 1 300 litres (largeurs de trémie de 2,50 à 3,50 m), le Fertiloc+ s'appuie sur plusieurs dispositifs de dépose de l'engrais.

Carré apporte au localisateur Fertiloc+, ici couplé à une bineuse, plusieurs améliorations pour garantir les performances en toutes situations.

Traitements phytosanitaires et fertilisation liquide : Iziflo

Présenté initialement sous le nom Pulveloc, l'équipement de pulvérisation sur le rang voit son domaine d'utilisation élargi par la possibilité de déposer une fertilisation liquide entre les rangs binés. Il s'appellera désormais Iziflo, et recevra alors un ou deux circuits : le premier débouchant sur des injecteurs inox situés derrière les dents, le second sur des buses de pulvérisation. L'équipement permettant la pulvérisation localisée entre dans un cadre dérogatoire, et reste donc dépourvu d'organes d'incorporation ou rinçage. Le Pulveloc est proposé en capacités de 600 ou 800 litres.

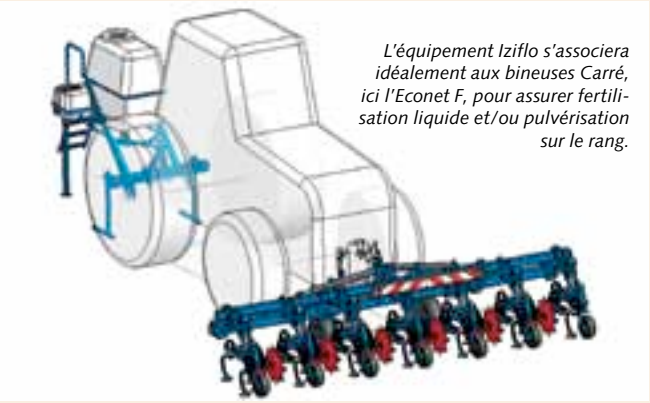

L'équipement Iziflo s'associera idéalement aux bineuses Carré, ici l'Econet F, pour assurer fertilisation liquide et/ou pulvérisation sur le rang.

Bineuse dédiée aux utilisations frontales : l'Econet F

Spécifiquement conçue pour une utilisation frontale, la nouvelle bineuse Carré adopte des éléments spécifiques, plus courts. Ils ont été conçus pour réduire au maximum le porte-à-faux, et participent au même titre que le mécanisme de repliage avancé, à rapprocher le centre de gravité. Ces éléments plus courts pourraient aussi limiter les répercussions de brusques coups de volant. Avec ce nouveau modèle, Carré propose une bineuse alliant la visibilité, la compacité et même le prix, plus abordable que les modèles nécessitant une adaptation pour le travail frontal.

Herse étrille de grande largeur : Sarclerse SP

Dévoilée dans un premier temps lors de l'Agritechnica 2011, la herse étrille semi-portée Sarclerse SP est proposée en largeurs de 15 à 24 m. Elle bénéficie de l'ajustement hydraulique des palonniers (parallélogrammes supportant chaque élément de 1,50 m) pour assurer un travail optimal en terrains vallonnés. Ce même dispositif est utilisé pour réduire la largeur de transport, et pourrait compléter le réglage d'agressivité qui repose sur une poignée à cinq positions en version manuelle, ou depuis peu, sur un dispositif commandé hydrauliquement depuis la cabine. L'utilisateur pourra alors adapter en continu la position des dents aux conditions de sols et vitesses d'avancement. Notons que la largeur de 27 m, exigeante au niveau réglementaire, n'est plus proposée. Pour une vitesse d'utilisation comprise entre 10 et 12 km/h, le modèle 24 mètres exige un tracteur de 140 ch.

Conçu dès 2011 et travaillant en conditions réelles depuis février, il sera présenté cet automne à Hanovre lors de l'Agritechnica, où Carré s'associe à des partenaires vendéens tels que Rabaud et Brochard pour obtenir une visibilité internationale.

Des projets pour accompagner la croissance

L'entreprise entame actuellement une modernisation de ses installations, notamment de l'installation de peinture dont la capacité avait déjà doublé en 2006. « *La peinture par cataphorèse nous permettra d'augmenter la durée de vie et la finition globale, notamment par la suppression du risque de manque lié aux formes de pièces* », argumente Benoît Carré. Un bâtiment dédié de 4 400 m² abritera cette installation (peinture en 3 étapes : grenaillage, cataphorèse et poudre) et le contrôle final des matériels. L'ensemble des projets, qui ont nécessité 8 millions d'euros d'investissement, aboutiront dans un an.

Les ambitions sont claires : atteindre 18 millions d'euros de chiffre d'affaires dans 3 ans, avec 15 % à l'export dès l'année 2015 (l'export représente 10 % actuellement ; à destination de pays tels que le Royaume-Uni, la Russie ou le Maroc). « *Il s'agit de mener l'entreprise vers une dimension plus internationale* » explique Benoît Carré, son dirigeant. Enfin, à l'occasion des deux journées de porte ouvertes organisées pour célébrer ses 75 ans, le constructeur aura dévoilé un nouveau logo. Le slogan « Carrément convaincant » laisse désormais la place à un révélateur « Made for agriculture ».

G. Le Gonidec

Séchoir mobile

- Capacité de **8 à 39 m³**

Bruleur: GO, Gaz ou Huile

Entrainement: élec ou PDF

- Modèle avec échangeur de **8 à 18 m³**

DCMA distribution

75, RD 820 (ex RN 20)
31790 SAINT-JORY
T: +33 (0)5 34 27 38 27
info@dcma-dario.com

MOUNTY
101 CV

Puissant.
Maniable.
Polyvalent.
Le porte-outils par excellence.

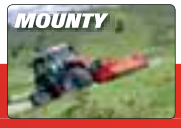

REFORM
DEPUIS 1910

REFORM-WERKE Bauer & Co Gesellschaft m.b.H. | A-4600 Wels | Haidestraße 40 | patrick.pissot@reform.at | **www.reform.at**

JCB : un vrai motoriste !

Au début des années 2000, JCB décide de fabriquer ses propres moteurs. Pari un peu fou, alors que l'arrivée des normes d'émissions encourage les principaux motoristes à concentrer leurs crédits. Mais pari gagné : huit ans après le Dieselmax 4 cylindres, un bloc 6 cylindres est aujourd'hui dévoilé.

52 millions d'euros. C'est la somme qu'aura déboursé JCB pour faire naître son premier moteur six cylindres. Après deux ans de développement et 50 000 heures de tests dont 30 000 sur des machines, le constructeur britannique présente son Dieselmax 672.

Après quatre, six cylindres

Plus de 250 000 moteurs JCB sont déjà sortis des chaînes de production JCB Power Systems du Derbyshire (Royaume-Uni) et de Ballabgarh (Inde). 70 % des machines les reçoivent : pelles, tractopelles, petites chargeuses articulées, groupes électrogènes et, depuis peu, les chargeurs compacts Powerboom. Mais l'offre ne comprenait jusqu'alors que des blocs 4 cylindres.

Le Dieselmax 672 est basé sur un modèle 4 cylindres. Il est doté d'une commande électronique, de l'injection à rampe commune et d'un turbocompresseur à géométrie variable. Développant jusqu'à 302 ch pour un couple de 1 200 Nm, ce bloc de 7,2 l de cylindrée proposera trois niveaux de puissance : 188, 221 ou 255 ch. Il pourra ainsi équiper des tombereaux et pelles de plus de 22 tonnes à l'occasion de l'étape Tier 4 Final. Pour ses tracteurs Fastrac, le constructeur devrait rester fidèle à Agco Sisu Power. De même pour les chargeuses articulées, dont le modèle 435S vient d'être dévoilé.

435S Agri : une chargeuse tournée vers l'opérateur

Cette nouvelle 435S Agri se place dans la droite lignée de l'agrochargeuse 434 S. Elle en conserve les capacités, la transmission powershift à sélection automatique, le circuit hydraulique et la motorisation Cummins de 230 ch. Cette dernière adopte catalyseur d'oxydation diesel et filtre à particules.

Les premiers moteurs Ecomax 6 cylindres entrent désormais en fabrication. Ils permettront à terme d'équiper une grande partie de la gamme.

Évolutions : un système baptisé « Powerinch » neutralise la transmission dans certaines conditions, le mode Eco limite le régime moteur à 1 800 tr/min, ou la fonction d'arrêt automatique du moteur. Un pont avant à blocage de différentiel automatique pourra remplacer le système à glissement limité. Par ailleurs, l'entretien des ponts - désormais dotés de freins à rotation lente - bénéficie d'un intervalle de 1 500 heures. Signalons enfin que la vitesse de déclenchement de la suspension du bras est désormais réglable à souhait par le concessionnaire.

JCB parle d'une machine davantage tournée vers l'opérateur. La 435S intègre l'affichage de la consommation de carburant sur un écran LCD, des automatismes de position fouille et flottante, ou un verrouillage d'outil depuis la cabine au confort accru.

Toujours disponible en version SHL (« High Lift »), la 435 affiche une hauteur de levage inférieure à son aînée 437. Mais par son rapport poids/puissance optimisé, elle se distinguera dans les utilisations agricoles.

G. Le Gonidec

Face à sa prédécesseur, la nouvelle 435S se veut davantage tournée vers l'opérateur : elle intègre des automatismes, aides à la conduite, et affiche un confort accru en cabine.

La chargeuse 435S Agri

Moteur : *Cummins 6,7 l (Tier 4i) de 230 ch*
Transmission : *Powershift 6 Av /3 Ar*
Hydraulique : *LS 2 x 132 l/min*
Capacité de levage : *4 200 kg*
Hauteur de levage : *3,61 m (SHL : 4,06 m)*
Poids opérationnel : *13 688 kg*
Vitesse maximale (pneus 750/65R26) : *40 km/h*

Claas : le Scorpion « nouvelle génération » se muscle

La gamme de chargeurs télescopiques Scorpion est entièrement revisitée à l'occasion du passage à la norme Tier4 Interim. Claas en profite pour ajouter deux modèles de forte capacité, et multiplie les fonctionnalités, accroissant le confort des opérateurs.

Avec des hauteurs de levage de 6 à 8,8 m et des capacités de 3 à 5,5 t, les six nouveaux modèles pourront répondre à toutes les demandes. Les Scorpion gagnent en confort, notamment par l'adoption d'une cabine renouvelée. L'utilisateur retrouvera désormais un maximum de fonctions et automatismes accessibles sur le monolevier.

La capacité des chargeurs télescopiques Scorpion culmine désormais à 5,5 tonnes. Un châssis revu permet d'adopter des pneumatiques de grande dimension pour valoriser celle-ci.

Nouveau châssis et capacités en hausse

Constructeur de chargeurs télescopiques depuis 20 ans, Claas a confié depuis 2005 à Krämer la fabrication de cette gamme. À la clé, un positionnement « haut de gamme » qui a permis de multiplier ses ventes. La demande évoluant vers des modèles aux capacités accrues, le constructeur allemand propose désormais une offre dominée par deux modèles d'une capacité de 5,5 tonnes (jusqu'alors 4,4 tonnes maxi). Ainsi, les modèles 7044, 7055 et 9055 pourront répondre aux attentes des entrepreneurs, quand les Scorpion 6030, 7030 et 7035 misent davantage sur la compacité. Pour autant, les premiers présentent un rayon de braquage quasi similaire à leurs petits frères, soit 3,75 m.

Sur tous, un châssis redessiné a permis d'abaisser le point d'ancrage du bras télescopique, améliorant stabilité et visibilité sur le côté droit. Il autorise aussi l'adoption de roues de grande dimension (600/55-26.5) qui répondront aux exigences d'adhérence accrues, autant qu'à la nécessité de supporter une charge supérieure.

Une cabine pour les longues journées de travail

En cabine, la console située à droite du tableau de bord et le monolevier ont été revus. Installé sur l'accoudoir sur les modèles à grand châssis, le monolevier permet de piloter 13 fonctions, dont la sélection des trois gammes de vitesses (0 à 7, 0 à 15, et 0 à 30 ou 40 km/h). Pouvant être sélectionnées en cours de déplacement, ces différentes plages de vitesses agissent également sur la sensibilité de la pédale d'accélérateur. L'utilisateur pourra même obtenir la pleine puissance hydraulique lorsqu'il aura choisi de limiter la vitesse maximale d'avancement. Le monolevier reçoit par ailleurs la touche de verrouillage du différentiel avant (à 100 %).

Un système baptisé « Smart Handling » ajuste l'angle d'inclinaison et la vitesse de descente en fonction de la charge. Autre nouvelle fonction : le retour automatique du godet à une position définie. Notons par ailleurs qu'une commande extérieure de décompression facilite le changement d'outils.

Plus large et spacieuse que la précédente, la cabine des nouveaux Scorpion fait la part belle au confort. Alors

Dans une cabine repensée, le constructeur dispose de nouveaux rangements et regroupe une majorité de fonctions sur le monolevier.

que la visibilité progresse, l'utilisateur dispose désormais d'un compartiment réfrigéré supplémentaire ; un équipement qui sera apprécié au ramassage de paille, autant que le siège à suspension dynamique proposé en option. Deux espaces de rangement verrouillables prendront aussi place dans le lestage de la machine. Notons enfin que le travail de nuit sera facilité par l'adoption de 9 phares de travail, éventuellement à Led.

Motoriste et transmission demeurent

Les Scorpion adoptent la nouvelle génération des moteurs Deutz. Les deux plus gros reçoivent un bloc de 4,1 l de cylindrée associé au couple filtre à particules autonettoyant-catalyseur d'oxydation diesel, les trois modèles compacts, un bloc de 3,6 l. Notons que le modèle 7040 se distingue par un recours unique au catalyseur d'oxydation diesel (DOC) sans entretien. Claas s'est penché sur la circulation de l'air à l'intérieur du compartiment moteur pour limiter son encrassement.

Pour se déplacer, les Scorpion font toujours appel à la transmission hydrostatique Varipower. Elle adapte automatiquement le régime moteur à la charge, ou encore la vitesse maximale de déplacement selon le mode de direction retenu. Les modèles 7055 et 9055 peuvent, par ailleurs, recevoir la variante Varipower Plus pour une force de poussée accrue.

Si certains peuvent regretter la disparition du modèle 9040 du catalogue, nombreux seront les professionnels à saluer l'apparition de deux « gros bras » dans la gamme des renommés Scorpion. Alors que les trois modèles compacts ne seront disponibles qu'en début d'année 2014, les entrepreneurs peuvent espérer recevoir un modèle de forte capacité dès le mois d'octobre.

Le Scorpion reste motorisé par Deutz. Claas fait ainsi le choix des technologies DOC et FAP pour répondre aux dernières normes d'émission.

G. Le Gonidec

Modèle	6030	7030	7035	7044	7055	9055
Capacité de levage (t)	3,0	3,0	3,5	4,3	5,5	5,5
Hauteur de levage (m)	6,0	7,0	7,0	7,0	7,0	8,8
Débit hydraulique (l/min)	100 (140 avec circuit LS en option)			140	187	187
Puissance ECE-R120 (ch)	122			122	156	

New Holland : a (clean) harvesting leader

New Holland mise encore sur la conventionnelle du milieu de gamme. En parallèle des séries CX, le constructeur dévoile trois moissonneuses-batteuses TC entièrement repensées. L'accent est mis sur les dispositifs d'aide au conducteur et l'accroissement de son confort de travail.

[Neuville-sur-Vanne, Marne] L'événement baptisé « Harvesting specialist » a permis à la presse européenne de prendre en main les nouvelles moissonneuses-batteuses conventionnelles de New Holland, les 30 et 31 juillet derniers. Alors que les gammes CX accèdent à des automatismes, la gamme TC 5000 donne un nouvel élan au constructeur dans la classe des petites machines à secoueurs.

Les trois nouvelles TC 5000 à 5 secoueurs se distinguent nettement de leurs prédécesseurs : cabine moderne et automatismes d'aide au réglage sont désormais de mise.

Le renouveau de la TC

La TC a été produite à plus de 50 000 exemplaires depuis 1992. Son segment, qui ne représente qu'une petite centaine d'unités en France, reste pourtant stratégique sur d'autres marchés. Et ces moissonneuses-batteuses pourraient aussi séduire des utilisateurs de l'Hexagone. Les TC 5000 dévoilées par New Holland cet été fourniront, en effet, un niveau de prestations largement supérieur à leurs prédécesseurs.

Bien plus spacieuse que la précédente, leur cabine assure un véritable saut en avant sur le plan du confort. Surface accrue, climatisation automatique, insonorisation et montage sur silentblocs s'associent alors au siège pneumatique suspendu. Côté commandes, la nouvelle console avec levier CommandGrip (cf. tracteurs T6 à T9) fait son apparition en même temps que le moniteur InfoView II. Dotées d'usine d'un capteur d'humidité (capteur de rendement en option), les TC sont prédisposées pour recevoir la télématique et assurer l'établissement de cartes de rendement. Le caisson autonivelant pourra associer dispositif Opti-Fan (compense l'effet du relief au niveau de la ventilation ; en option depuis cette année) et SmartSieve pour optimiser le débit de la machine en simplifiant le rôle du conducteur. Ce dernier modifie l'angle de jetée du grain sur la grille et compense ainsi le dévers.

Les trois TC 5000 sont motorisées par un bloc Iveco Nef de 6,8 litres de cylindrée. Alors que les deux modèles supérieurs adoptent la technologie SCR, la TC 5060 conserve une motorisation avec injection mécanique satisfaisant à la norme Tier3, et présente donc un prix compétitif à l'achat.

Alors que la trémie affiche 6 400 litres de capacité sur les deux modèles supérieurs (5 200 litres auparavant) et que les performances ont

Caractéristiques

Modèle	TC 5060	TC 5070	TC 5080
Puissance maxi (ECE R120)	175 ch	227 ch	258 ch
Largeur de coupe (m)	4,90 à 5,20	4,90 à 6,10	4,90 à 6,10
Batteur Diamètre Largeur	660 mm 1 300 mm		
Surface de séparation forcée Surface avec séparateur rotatif en option	1,18 m² 1,68 m²		
Surface des grilles	4,30 m² (4,23 m² avec SmartSieve)		
Capacité de trémie	5 200 l	6 400 l	6 400 l

été accrues, la nouvelle TC perd 5 cm en largeur. Elle descend ainsi sous les 3,30 mètres de largeur avec des pneumatiques de dimension 650/75R32. Vidangée avec un débit de 72 l/s, la nouvelle trémie s'accompagne d'un renforcement de l'entraînement de l'essieu arrière moteur, ou encore de l'adoption d'un blocage du différentiel à l'avant.

La TC pourra recevoir les barres de coupe Varifeed de 16, 18 et 20 pouces, ainsi qu'une version « riz » de 17 pouces (5,20 m). Caractérisées par un entraînement hydraulique des rabatteurs et un tablier télescopique, elles seront dotées en option du contrôle de hauteur Autofloat II (ControlFloat en standard).

Un contre-peigne réglable optimise le travail du broyeur Dual-Chop équipant ces nouvelles TC ; ses déflecteurs sont par ailleurs réglables depuis la cabine. Les TC 5000 sont dotées en option d'un éparpilleur de menues pailles. En France, le constructeur pourra aussi livrer ces machines avec des dispositifs de graissage et huilage centralisés installés par Mecalor.

Alors que l'éparpilleur de menues pailles apparaît au catalogue des options, New Holland propose de régler les déflecteurs du nouveau broyeur depuis la cabine.

Des CX Elevation dans les pentes

À l'occasion du passage à une motorisation Tier 4 interim, la gamme de moissonneuses-batteuses CX Elevation se scinde : d'un côté les modèles 7080 et 7090 à cinq secoueurs développant 333 à 367 ch, de l'autre côté les modèles 8070, 8080 et 8090 à six secoueurs, développant 367 à 490 ch. Toutes adoptent un moteur FPT Cursor avec le dispositif SCR EcoBlue.

En cabine, l'écran Intelliview de seconde génération, une offre de sièges accrue (davantage de réglages, cuir), et des phares haute intensité optionnels font leur apparition. Les capacités de trémie ont été augmentées (ex : 11 500 litres sur les modèles 8080 et 8090) et leur débit de vidange progresse de 15 % à 126 l/seconde. New Holland a aussi travaillé sur l'éclairage et introduit un kit perfectionné pour éclairer tout l'environnement de la machine. Mais les plus importantes évolutions concernent le cœur de la machine et l'adoption d'automatismes de réglage.

Ces nouvelles CX Elevation se distinguent en effet par l'optimisation des performances du caisson de nettoyage autonivelant. Associé en option à l'Opti-Clean, il pourra désormais être complété par le dispositif Opti-Speed qui intègre quatre préréglages (blé, maïs, colza et riz). Celui-ci permettrait d'augmenter de 10 % le débit de la machine au maïs, en ajustant automatiquement le régime des secoueurs à la pente de la parcelle. Ensemble, les dispositifs Opti-Fan et Opti-Clean (de série sur les machines à caisson autonivelant) augmenteraient de 20 % les performances du caisson de nettoyage.

Alors que le segment de marché de sa gamme

La motorisation Tier4i des modèles 5070 et 5080 implique la présence d'un dispositif de traitement SCR. Le modèle 5060 se veut plus accessible, et conserve donc une motorisation Tier3.

AgriDis INTERNATIONAL A/S
HE-VA

Terra-Disc et Terra-Seeder
Les combinés de semis simplifiés et directs de He-Va/AgriDis de 3 à 6 mètres.

www.agridis.com
www.he-va.com

Jean-michel Chenillot (Dpt 89) :
06 08 95 26 90 ou 03 86 48 12 64 jmc@agridis.com

Thierry Chenillot (Dpt 74) :
06 08 97 59 88 ou 0450442888 tc@agridis.com

Aurélien Bonnefoi (Dpt 11) :
06 38 68 16 84 ab@agridis.com

Bernard Robin (Dpt 02) :
06 32 15 34 83 ou 0323731912 bernar.robin@wanadoo.fr

Heidi Cristiansen (Danemark) :
00 45 70 20 65 00 hhc@agridis.com

Fiat Group soigne sa pépite

Les salariés des usines Case et New Holland peuvent avoir le moral. Lors de la conférence de presse qui s'est tenue à Troyes le 30 juillet dernier, Carlo Lambro, vice-président du groupe CNH pour la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), a pu s'enorgueillir de présenter la division profitable du groupe Fiat Industrial. Alors que les marchés poids lourds et matériels de travaux publics peinent à reprendre leur souffle, l'agricole réalise un chiffre d'affaires accru de 9 % au premier trimestre. Le constructeur souligne les parts de marché en hausse pour les moissonneuses-batteuses (+ 1,1 % sur un marché en baisse de 8,7 %) ainsi que la ligne « Hay and Forage » ; ses nouveaux BigBaller affichent +3,3 % de parts de marché. En ensileuses, le constructeur concède avoir encore « du chemin à parcourir » mais annonce la mise en place d'équipes dédiées à un service après-vente spécialisé.

« Il y aura enrichissement de l'offre produit en travail du sol, éventuellement avec un constructeur français », a par ailleurs assuré Carlo Lambro, qui répondait à une question portant sur l'introduction de semoirs Semeato. Après être passé à côté de Kverneland Group l'année dernière, New Holland réaffirme ses intentions, des acquisitions sont en cours.

CR continue à progresser, New Holland confirme qu'il reste suffisamment d'espaces pour les moissonneuses-batteuses conventionnelles. Il en boucle presque le renouvellement. Dernière nouveauté attendue, la barre de coupe de 12 mètres, qui est « *prête pour la saison 2014* ». Rendez-vous à Hanovre cet automne ?

G. Le Gonidec

Les CX Elevation reçoivent un dispositif d'adaptation du régime des secoueurs à la pente. Associé aux automatismes de gestion des vents et des grilles, il permettra d'accroître le débit des machines.

BIGAB
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

LEADER EUROPEEN DE REMORQUES POLYBENNE

Bigab c'est l'original- déja 30 ans sur le marché

BIGAB 22–27

BIGAB 14–17

BIGAB 12–15

Nous nous réservons le droit de changer les prix et de faire des modifications sans avertissements préalables.
Important : les photos utilisées dans cette publicité peuvent présenter des remorques sur mesure ou avec des spécificités liées à certains pays et de fabrication non standard.

BIGAB nouvelle page d'accueil en français! www.forsmw.com

Recherche de nouveaux distributeurs

BIGAB IL N'EXISTE QU'UN SEUL DEPUIS L'ORIGINE

FORS MW
We make it easy

Usine:
E-mail: info@forsmw.com
www.forsmw.com

AGENT/ IMPORTATEUR - FRANCE:
New Solagri Tél: (+33) 03 21 06 17 15 · new-solagri@wanadoo.fr
SARL MARSALEIX René et fils Tél: 05 55 73 72 05 · nicolas.sargnac@orange.fr
Ets Roche Tél: 06.08.42.30.97 · patrice@remorques-roche.com
Ets Giraud et Fils Tél: 04.77.24.91.66 · Agriforest42@yahoo.fr
E.S.D Tél: +33 06 70 07 17 38 · contact@esd-dauphine.com

European Union Regional Development Fund
Investing in your future

Cochet

Deux essieux directeurs pour les grandes largeurs

Pour faciliter la traversée de villages, emprunter des ronds-points ou simplement accéder à certaines entrées de champs, les coupes de 6,70 à 10,70 m peuvent désormais compter sur les chariots Cochet 4WD. Dotés de deux essieux directeurs, ces nouveaux chariots du constructeur sarthois suivent parfaitement la trajectoire de la moissonneuse-batteuse. L'essieu avant, meneur, est oscillant et affiche un débattement de 35 cm. L'essieu arrière est quant à lui suiveur forcé. L'absence de col de signe permet alors de conserver une longueur limitée. Cochet assure le réglage des 4 supports pour chaque marque de moissonneuse-batteuse avant la livraison au concessionnaire. Un verrouillage centralisateur simplifie la dépose. Gyrophare basse consommation, supports de diviseurs et roues de secours, ou plaque « Convoi agricole » et rampe d'éclairage complètent l'équipement d'origine. Une plateforme de rangement est proposée en option. Les chariots 4WD 8, 9 et 11 sont homologués et livrés avec freinage à inertie.

Horsch

Le transbordeur Titan 34 UW

Le constructeur allemand s'est toujours investi dans la logistique et, après la commercialisation du transbordeur UW 160 dans les années 1990, il a lancé le Titan 34 UW à la fin des années 2000. Horsch remet aujourd'hui au goût du jour ce transbordeur de 34 m³ à caisse conique, qui assure le déchargement grâce à une unique vis de 600 mm de diamètre. Celle-ci permet la vidange du contenu en 90 secondes, jusqu'à une hauteur de 4,40 m. Le Titan 34 UW se distingue aussi par son essieu télescopique, pour obtenir en permanence le meilleur compromis entre largeur de transport, stabilité et compaction du sol. La largeur extérieure varie alors de 2,95 à 3,55 m avec la monte de pneumatiques 900/60R32.

MG International

Le rouleau auvergnat détruit les couverts végétaux

MG International a développé des rouleaux destinés à la destruction préalable des couverts végétaux. Fabriqués en Auvergne, ces rouleaux baptisés MG 163 sont proposés en version portée (poussé/tiré) dans des largeurs de 2,25 et 3 m, ou encore en version semi-portée de 4,50 et 6 m repliable en long. Ils adoptent un rouleau à lames hélicoïdales lestable à l'eau, ainsi qu'un talon de contrôle de profondeur de 5 cm, qui garantit la qualité du travail effectué. L'entreprise spécialisée dans les techniques de semis direct sous couvert végétal importe les semoirs Bertini (voir article p. 42-43) et proposait jusqu'alors des semoirs présentant une largeur de transport de 3,20 m.

Franquet

Le Synchroflex quitte les spires pour des lames flexibles

Nouveau déchaumeur rapide dans la gamme Franquet, le Synchroflex se distingue du Synchrospire par le recours à un rouleau à lames flexibles en remplacement des spires. Doté de dents (deux ou trois rangées, soit 6 ou 9 par mètre) ou de deux rangées de disques crénelés d'un diamètre de 410 mm, ce déchaumeur conserve les spécificités des matériels Franquet : réversibilité de l'attelage et réglage de la profondeur de travail en continu grâce à des manivelles. Son rouleau, qui associe quatre lames de 60 mm de largeur sur sa circonférence, présente un diamètre de 500 mm. Le Synchroflex est disponible en versions fixe (largeurs de 3, 3,5 et 4 m) ou repliable de 3 à 6 mètres. Doté de disques indépendants, il présente un poids voisin de 400 kg/m, contre 260 kg/m en moyenne pour une variante à dents.

Horsch

Le Maestro sème aussi des betteraves

Le détenteur du record de semis de maïs mise aussi sur la polyvalence. Horsch rappelle que le Maestro peut aussi semer du soja, sorgho, tournesol, et des betteraves avec un interrang de 45 ou 50 cm. Sa distribution compacte associe un moteur électrique intégré au système de dosage reposant sur un disque perforé. Il offre une large plage de vitesses. Des trémies individuelles de 70 litres contiennent les graines sur la version CC. Le Maestro tire parti d'une trémie centralisée pour les fertilisants localisés 5 cm sous la graine, et à une distance de 0, 3 ou 5 cm sur le côté. Compatible avec la majorité des systèmes de guidage, le Maestro peut aussi bénéficier de la coupure individuelle des rangs pour faciliter ultérieurement l'arrachage dans les pointes.

Yamaha

Les quads au service des professionnels

Fort d'une gamme de 9 modèles utilitaires allant de 125 à 700 cm³, Yamaha rappelle qu'il peut répondre aux demandes des professionnels de l'agriculture et de la forêt. Dotés de deux ou quatre roues motrices, d'une transmission automatique à double gamme lente et rapide, d'une transmission par cardan, et d'une marche arrière à partir de 300 cm³, ces engins peuvent intervenir dans les zones interdites aux tracteurs. Ils tirent parti d'une gamme d'accessoires variée (remorques de débardage, pulvérisateurs portés ou traînés, épandeurs et semoirs de petites graines, broyeurs, lames...) et bénéficient de série en 2013 avec la réception Maga, d'une boule d'attelage, d'une prise électrique de remorque et de la prise trois plots avec interrupteur au guidon.

Kirpy

Un travail en profondeur sur 5 m largeur

Lors du salon Innov-Agri Grand Sud-Ouest, Kirpy présentera l'ensemble de sa gamme « grandes largeurs » en démonstration. Le constructeur y dévoilera notamment un châssis repliable de 5 m destiné au travail du sol en profondeur (jusqu'à 50 cm). Robuste, celui-ci pourra recevoir 17 dents Maroc pour les opérations destinées à casser les semelles de labour ou à le remplacer. Il pourra aussi être équipé de dents NS ou NS TP, capables de défoncer des chemins ou extirper les pierres avant broyage ; dans ce cas, il

peut être équipé d'un rouleau émotteur. Le nouvel outil présente un entraxe de 310 mm entre dents, et autorise un réglage hydraulique du rouleau.

FSI

Les déchiqueteuses TP garanties 3 ans

À compter du 1er juillet, l'extension de garantie TP à 3 ans s'ajoutera à la garantie standard d'un an proposée dans le secteur. Un gage de confiance en la qualité de ses produits, selon le constructeur danois qui développe et fabrique des déchiqueteuses depuis 1980. Non-liée à l'importateur français FSI, elle implique d'utiliser uniquement les pièces d'origine. Cette extension s'applique du modèle TP 100 au modèle TP 270. Les plus grosses déchiqueteuses (TP 320 et TP 400) restent concernées par une garantie d'un an.

Dolmar

Nouvelle tronçonneuse thermique PS6100-45

Lors du SalonVert, Dolmar invite les professionnels à venir découvrir sa nouvelle tronçonneuse pourvue du système SAS. Celui-ci réduit la consommation d'essence jusqu'à 20 % selon le fabricant, ainsi que les émissions polluantes. La PS 6100-45 est dotée d'un guide-chaîne de 45 cm et d'une chaîne à pas de 3/8''. Cette tronçonneuse de 61 cm³ et 3,4 kW (4,6 ch) bénéficie d'une ergonomie satisfaisante, grâce notamment à une poignée isolée du moteur, et à des commandes accessibles. Cette machine polyvalente de 6 kg se distingue également par sa pompe d'amorçage, son filtre à air largement dimensionné ou ses dispositifs d'aide au démarrage (interrupteur de démarrage/arrêt par simple pression, réduction de l'effort nécessaire et mémoire d'allumage). La PS 6100-45 est certifiée « anti-recul » et intègre un frein de chaîne. Elle présente une vitesse de chaîne maximale de 29,6 m/s.

Ponsse

Une grue dans le dos, la tête d'abattage sous les yeux

Présentée lors du salon Elmia Wood, la toute nouvelle Ponsse Scorpion est une petite révolution dans le domaine de l'abattage. En joignant la base de la grue C50 à la cabine, qui disposent ainsi toutes du système de mise à niveau, le constructeur permet au conducteur de disposer d'une vue imprenable sur la tête d'abattage, quelle que soit la direction. Ce positionnement central de la grue, d'une portée de 10 ou 11 m, implique également une meilleure stabilité de la machine ; d'autant que le positionnement du système de nivellement a été aussi

■ Les concessionnaires **Breda Sas et Game Sas** ont fusionné le 1er juillet 2013 pour former **Terréa**, un groupe employant 200 collaborateurs et réalisant 87 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette fusion traduit la volonté du constructeur John Deere de s'appuyer sur des distributeurs de grande envergure, à même de maîtriser l'ensemble des technologies actuelles.

■ Le 12 juillet dernier, **Bobcat a fêté le cinquantenaire de son usine** de Pontchâteau en présence de 250 personnes, dont des élus et anciens salariés. Rachetée au début des années 2000 par le détenteur de la marque Bobcat (actuellement Doosan), l'usine avait été fondée en 1963 par la famille Sambron.

■ Le mois dernier, nous présentions dans la rubrique Dossier les résultats encourageants de la culture du colza associé. Le constructeur **Great Plains** Simba, dont l'outil DTX a été présenté dans ce même numéro 74, lance actuellement une **expérimentation avec le semencier leader Jouffray-Drillaud**.

■ Poursuite du **développement en Chine pour Claas**, avec l'acquisition officialisée le 16 juillet dernier, du constructeur Shandong **Jinyee** Machinery Manufacture Co. Ltd. Spécialisé dans les matériels de récolte pour le blé et le maïs, Jinyee emploie 1 000 personnes sur deux sites basés dans les principales régions de production du pays, et a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros.

■ Alors que le nombre de machines livrées dans l'Hexagone par le constructeur suédois a été multiplié par deux en quatre ans, la filiale **Väderstad France** vient de procéder à des **recrutements** pour porter son effectif à 18 personnes (contre 11 en 2009).

■ Structure récemment créée pour assurer la **distribution des matériels Belarus, Podia** annonce le lancement de son site internet simultanément avec l'ouverture d'un showroom à Troyes. L'offre s'élargit par ailleurs avec des outils (**chargeurs, semoirs,** bas que possible. La nouvelle cabine bénéficie d'une large surface vitrée et de montants affinés. Motorisée par un bloc Mercedes 6 cylindres de 275 ch répondant à la norme Tier4F par les technologies EGR et SCR, l'abatteuse Scorpion dispose d'une pompe de travail de 210 cm³ associée à un double circuit hydraulique.

EconDrive analyse de productivité des porteurs

Ponsse va désormais intégrer le logiciel EcoDrive en standard sur le PC OptiForwarder. Ce dispositif aide le conducteur à juger de l'impact des méthodes de travail ou des réglages de la machine sur sa productivité au cours du travail ; il reçoit ainsi des rapports à partir desquels consommation de carburant, phases de chargement, de transport et de déchargement sont décortiquées. EcoDrive peut aussi constituer un outil d'apprentissage pour tous les conducteurs.

La grue C5 pour les Ergo

Étant donné que les têtes d'abattage se font plus robustes et puissantes, ou encore que les abatteuses à huit roues fournissent davantage de stabilité et de traction, les exigences envers les grues deviennent plus importantes. Le constructeur suédois propose donc la grue C5 en remplacement de la C4 ; celle-ci présente une structure renforcée, une puissance de 10 % pour le levage et de 25 % pour la rotation.

Cordex Agri

Agritools pour calculer le coût du pressage

Le fournisseur a créé un guide d'aide aux agriculteurs et entrepreneurs. L'outil permet de définir quel produit est le mieux approprié selon l'utilisation. Il indique aussi combien de bottes pourront être liées avec chaque pack de ficelles ou rouleau de filet. Enfin, Agritools permet, dans un climat où les professionnels souhaitent connaître leurs coûts de revient, de définir le coût qui y sera associé : il prend alors en compte le précédent nombre de balles, et permet à l'utilisateur d'y associer les données supplémentaires de fonctionnement. L'outil accessible sur agritools.cordex.com prend en charge tous les types de presses.

FioulReduc

Un achat de GNR moins cher en ligne

Ouvert depuis début juin, le site FioulReduc permet aux professionnels agricoles de passer commande en ligne pour du gazole non routier (standard ou supérieur, hiver et été). Ce service trouve, chaque matin, le fournisseur de gazole le moins cher localement, et négocie avec lui les remises. Il offre aussi un service de veille pour permettre aux utilisateurs de déclencher la commande au meilleur moment. Il est également possible de grouper la commande avec des voisins pour effectuer de nouvelles économies. En activant quatre leviers d'économie, FioulReduc annonce la possibilité d'effectuer jusqu'à 200 euros d'épargne par 1 000 litres.

charrues...) fabriqués dans les usines Agromash, Lidagromash et Lidselmash. Podia est présent sur les principaux salons de la rentrée.

■ Né en 1968 avec la création d'une entreprise de travaux agricoles par Victor Joskin, le constructeur éponyme livrait sa 20 000ème tonne à lisier dès 2008. En 2013, l'entreprise fête **les 30 ans de la marque Joskin**, et livre la **30 000ème** unité à un agriculteur slovène. Un hasard qui rappelle son engagement à l'Est de l'Europe.

■ À l'occasion de son centenaire, **Claas** invite tous les professionnels agricoles à venir fêter cet anniversaire chez tous ses concessionnaires qui organisent, simultanément, **trois jours « 100Sationnels »** du 11 au 15 septembre prochains. À gagner : deux ans de location pour un Arion 550 ou un Scorpion 6030 CP. Animations originales ou plus techniques sont aussi au programme.

Les jours 100SATIONNELS

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

8 fois par an ne manquez pas la seule revue exclusivement dédiée aux entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

Entrepreneurs des Territoires est la revue du Mouvement des Entrepreneurs de Services Agricoles, Forestiers et Ruraux

Vie syndicale
Dossiers
Profession
Salons
Actualités
Social
Fiscal
Nouveautés matériels

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

ABONNEZ-VOUS

MES COORDONNÉES

Société : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail : _____

MON ACTIVITÉ

❍ Entrepreneurs de travaux agricoles
❍ Entrepreneurs de travaux ruraux
❍ Concessionnaires
❍ Centre de formation
❍ Entrepreneurs de travaux forestiers
❍ Entrepreneurs de travaux publics
❍ Constructeurs de matériel
❍ Autres : (préciser)

❍ JE SUIS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif « spécial adhérents » pour 1 an (soit 8 numéros), **au prix de 27 €**

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

❍ Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia 75014 Paris - Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98

❍ JE NE SUIS PAS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires
Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros) **au prix de 49 €**

Je joins mon règlement :
Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant
Carte bancaire N°
Date de validité
Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Date et signature indispensables :

❍ Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Éditions Fitamant CS 62020 - 29018 Quimper Cedex
Pour tout renseignement : Tél. 02 98 98 01 40

EDT75

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

Septembre 2013

10-13 : Space à Rennes (35), le salon international de l'élevage, avec 1 300 exposants et plus de 109 000 visiteurs. Au programme : des conférences, les Innov'Space, la plate-forme recherche et développement. Le salon aura lieu dans un contexte difficile pour les productions animales en France, que ce soit en aviculture, en lait ou en porcs. La Plateforme sera organisée en 3 pôles, dont un sur la valorisation des déjections qui portera sur le matériel d'épandage, dont la certification est en cours. Les points clés de cette certification et son impact technique seront au cœur de cet espace. *www.space.fr*

18-19 : Tech&Bio à Bourg-les-Valence (26). Le salon de démonstrations des techniques bio et alternatives. Cette 4ème édition sera placée sous le signe de la performance durable, elle présentera 100 démonstrations en plein champ et 120 conférences animées par des experts européens. Pour 2013, 245 exposants et 13 000 visiteurs sont attendus au lycée agricole le Valentin.
www.tech-n-bio.com

18-20 : Salon B&TP à Viabon (28). Pour les professionnels du bâtiment, des travaux publics, des mines et des carrières. 200 000 m² en extérieur, possibilité d'essayer les matériels et voir les démonstrations des fournisseurs.
www.salonbettp.com

25-26 : SalonVert Sud Est à Romans-sur-Isère (26). Ce salon s'adresse à tous les professionnels de l'espace vert et du paysage. 350 marques de matériel présentes.
www.salonvert.com

Octobre 2013

3-5 : Sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand (63), Grande Halle d'Auvergne. Au menu de la 22ème édition du rendez-vous européen des professionnels de l'élevage : 2 000 animaux, deux concours nationaux de races bovines, près de 1 250 exposants commerciaux et 80 000 visiteurs attendus dont plus de 3 000 internationaux. Sans oublier des rendez-vous d'affaires, des colloques et conférences, des animations professionnelles, un concours de l'innovation. Le salon affiche aujourd'hui une surface commerciale de 170 000 m² d'exposition. Matériel d'élevage, alimentation animale, produits vétérinaires, équipements pour le lait, machinisme agricole, nouvelles énergies… le Sommet est une offre complète de toutes les filières de l'agriculture et de l'élevage. *www.sommet-elevage.fr*

Novembre 2013

20 : Agritechnica à Hanovre (Allemagne). Le salon international du machinisme agricole attend plus de 2 700 exposants de 46 pays. Sur une surface de 388 000 m², il accueillera près de 420 000 visiteurs. *www.agritechnica.com*

26-28 : Sitevi au Parc des expositions à Montpellier (34). Salon professionnel pour les filières vigne-vin, fruits-légumes & oléiculture, le Sitevi présente une offre exhaustive de matériels, équipements, produits et services. Sa vocation : accompagner les professionnels dans le développement de leur entreprise, en les guidant dans le choix de matériels ou en les informant sur les nouvelles techniques, le marketing, la commercialisation, le développement durable… Il se déroule au cœur du bassin méditerranéen, dans la Région Languedoc-Roussillon, 1ère région viticole de France en surface et première région productrice de fruits. Il bénéficie ainsi d'un emplacement privilégié en Europe pour un rayonnement à l'international. Sont attendues : 1 062 entreprises de 22 pays, et 48 880 entrées dont 1 sur 5 en provenance de 54 pays. *www.sitevi.com*

Décembre 2013

4-5 : Salon des ETA au Parc des expositions de Laval St-Berthevin (53). L'unique salon d'affaires exclusivement réservé aux entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux ainsi que leurs équipes. Les entrepreneurs rencontreront l'ensemble des fournisseurs du marché de façon privilégiée et pourront prendre en main certains matériels sur les espaces dédiés. Les exposants et les espaces d'essais et de démonstrations sont tous situés le long d'une allée unique circulaire. *www.saloneta.com*

Janvier 2014

14-16 : Sival au Parc des expositions à Angers (49), près de 600 exposants et 20 000 visiteurs, le salon des matériels et techniques viticoles, horticoles, arboricoles et légumiers. Les exposants couvrent l'ensemble des problématiques liées aux productions végétales : le machinisme agricole (constructeurs et distributeurs), le travail du sol, les produits phytopharmaceutiques, les engrais, les emballages, les services. Tous les grands enjeux agricoles sont couverts : les laboratoires, les énergies renouvelables, les produits de nutrition d'origine naturelle, les engrais bio, le désherbage mécanique, la gestion et le recyclage des déchets et rejets. Le Sival accueille une offre unique en matériels maraîchers et arboricoles.
www.sival-angers.com

Certification Phytosanitaire

www.certificationphytosanitaire.fr

Tout applicateur de produits phytosanitaires en prestation de services **a l'obligation de signer un contrat d'audit** avec un organisme certificateur **avant le 1er octobre 2012** et de lui faire certifier son entreprise **avant le 1er octobre 2013** pour obtenir **l'agrément de son entreprise**.

Pour tout savoir sur les pratiques phytosanitaires et préparer votre entreprise à la certification, rendez vous sur : **www.certificationphytosanitaire.fr**

L'action est pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Pourquoi acheter n'importe quoi, quand vous pouvez louer une GREGOIRE ?

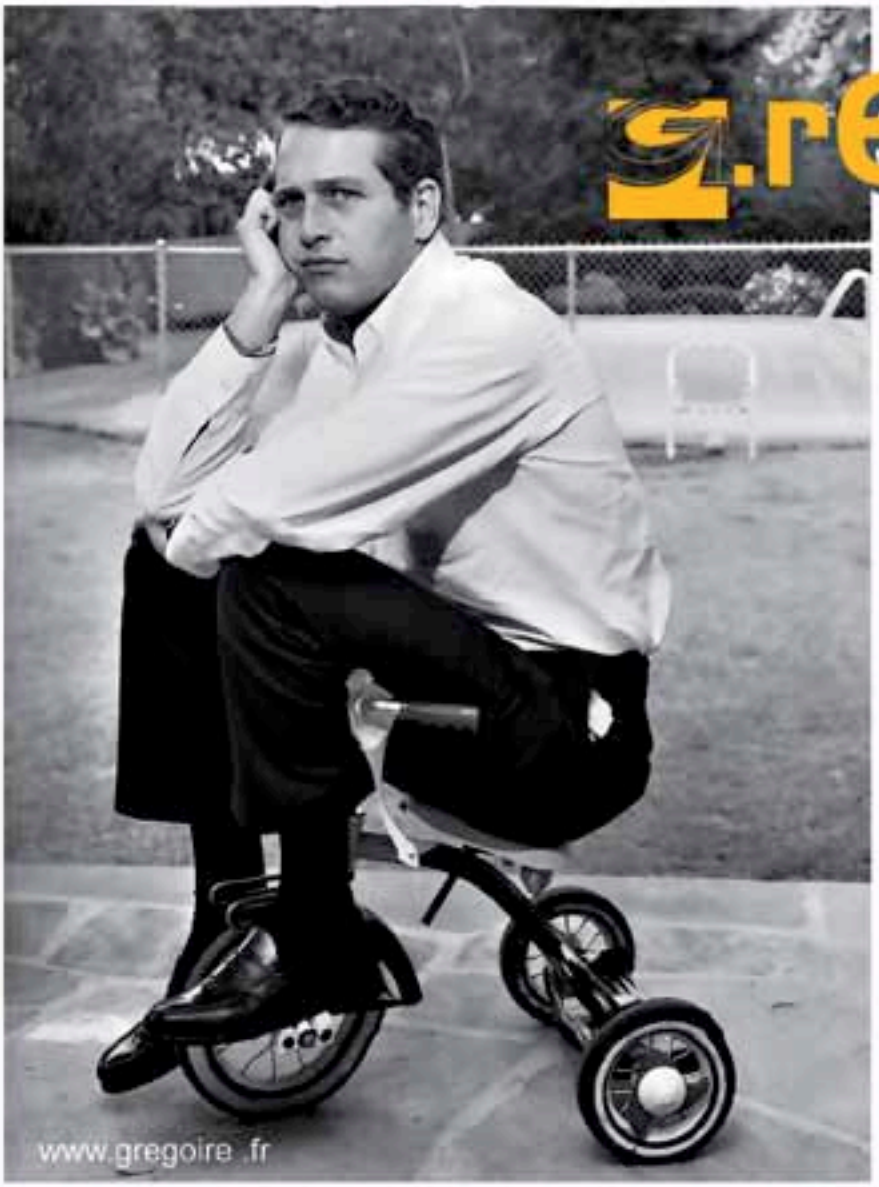

Louez et vendangez avec GREGOIRE G6, G7 ou G8 !

G.rEnt vous permet d'utiliser une machine à vendanger reconnue et renommée comme très robuste, intégrant les dernières technologies, bénéficiant d'un confort optimum et du système de récolte **ARC**, reconnu comme le plus doux du marché, associé à une double pendularité.

G.rEnt vous donne également la possibilité de travailler avec le système exclusif de benne centrale GREGOIRE.

Grâce à G.rEnt, vous disposez d'une machine neuve tous les 3, 4 ou 5 ans et vous maitrisez au centime près, le coût de vos vendanges.

Venez découvrir **G.rEnt** ainsi que l'ensemble de la gamme GREGOIRE chez votre distributeur agréé GREGOIRE.

GREGOIRE, c'est une gamme complète d'équipements dédiés aux vendanges et à la pulvérisation.

GREGOIRE
PASSEZ À L'AVENIR